

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 42^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 8 Novembre 1974.

SOMMAIRE

1. — **Rappel au règlement** (p. 6108).
MM. Alain Bonnet, le président, Bertrand Denis.
2. — **Loi de finances pour 1975 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6108).
Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).
MM. Sénès, le président, Serge Mathieu, Le Foll, Dronne, Richard, André Billoux, Goulet, Bouvard, Godefroy, Durieux, Christian Bonnet, ministre de l'agriculture; Inchauspé, Dutard, Boyer, Capdeville, Chaumont, Briane, Girard, Garraud, Delong, Chambon.
3. — **Rappels au règlement** (p. 6123).
MM. Jans, le président.
MM. Ginoux, le président.

4. — **Loi de finances pour 1975 (deuxième partie)**. — Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 6124).

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).

MM. Guermeur, Alain Bonnet, Donnez, Josselin, Maurice Cornette.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

5. — **Ordre du jour** (p. 6128).

PRESIDENCE DE M. TONY LARUE,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Bonnet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bonnet. Monsieur le président, je viens d'essayer, sans succès, de me procurer, au service de la distribution de l'Assemblée, le rapport de la commission d'enquête sur les pratiques des sociétés pétrolières en France.

Je suis surpris de constater qu'un tel document d'origine parlementaire ne nous soit pas communiqué par priorité alors que tout le monde en parle et que nous sommes appelés à répondre aux questions, d'ailleurs très légitimes, de nos électeurs sur le sujet très intéressant qu'il traite.

M. le président. Mon cher collègue, selon les informations qui m'ont été communiquées, l'imprimerie de l'Assemblée nationale se trouve débordée en raison de l'impression des documents budgétaires.

Telle est la raison du retard que la présidence déplore avec vous.

La parole est à M. Denis.

M. Bertrand Denis. Monsieur le président, j'ai eu l'honneur de présider la commission d'enquête dont il s'agit, et je ne suis pas moi-même en possession de son rapport.

Je tiens à indiquer, à la décharge des services de cette maison, que c'est seulement mercredi en fin d'après-midi, que l'Assemblée a décidé de publier le rapport de la commission d'enquête. Il faut donc tenir compte du temps matériel nécessaire pour transmettre le document, le faire imprimer, corriger les épreuves et les renvoyer en vue du tirage définitif.

En tout cas, j'exprime le vœu que le délai d'attente soit le plus court possible.

M. le président. Je vous remercie de ces précisions, mon cher collègue.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n^{os} 1180, 1230).

AGRICULTURE, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Sénès.

M. Gilbert Sénès. Monsieur le ministre, dans le court temps de parole dont je dispose, je me bornerai à présenter quelques brèves observations sur les subventions d'équipement inscrites dans votre projet de budget.

J'ose espérer que vous nous répondrez avec votre amabilité habituelle, car, l'année dernière, votre prédécesseur n'avait pas jugé utile de répondre aux interventions des députés de l'opposition.

La déclaration de politique générale prononcée, le 5 juin dernier par M. le Premier ministre aurait pu nous laisser espérer une majoration considérable des crédits affectés, dans le projet de budget, à l'aménagement de l'espace rural et aux équipements productifs agricoles.

Malheureusement, force nous est de constater, compte tenu du montant des crédits prévus dans le projet de budget, que l'exécution du Plan accuse un retard fort important.

On constate, mes chers collègues que, en dépit de la rallonge de cent millions de francs accordée lors de la conférence agricole annuelle, le budget de 1975 se traduira, au niveau des subventions d'équipement, par une grave diminution des crédits de tous les chapitres, excepté celui de la rénovation rurale.

Il me paraît nécessaire, s'agissant de dépenses d'équipement, de raisonner en francs constants pour tenir compte de la hausse des prix des travaux, qui touche tout particulièrement les collectivités locales.

Si l'on tient compte de la prévision de hausse des prix — 8 p. 100 — sur laquelle est fondé le projet de loi de finances, on constate que les autorisations de programme diminueront, en 1975, de 2,7 p. 100 pour l'hydraulique, de 10 p. 100 pour les grandes régions agricoles, de 8 p. 100 pour le fonds d'action rurale, de 11 p. 100 pour les services publics ruraux, de 3,8 p. 100 pour les aménagements fonciers et de 10 p. 100 pour les constructions rurales.

La même tendance caractérise les crédits de paiement.

Ceux-ci diminueront de 4 p. 100 pour l'hydraulique, de 10 p. 100, soit un million de francs, pour les grandes régions agricoles, de 24 p. 100 pour le fonds d'action rurale, de 10 p. 100 pour les aménagements fonciers; il n'augmenteront que de 5 p. 100 pour les constructions rurales.

Pour ce qui est de l'hydraulique, les autorisations de programme s'élevaient à 144 445 000 francs en 1975, contre 137 150 000 francs en 1974. Elles ne permettront d'assurer la réalisation du Plan qu'à 72,7 p. 100.

Dans ce domaine, il y a lieu de tenir compte de l'érosion monétaire et aussi de la sous-estimation des besoins, et ce au préjudice de régions affectées par la monoculture et le manque d'eau, telle notre région méridionale.

Sans méconnaître les besoins et les difficultés des autres compagnies d'aménagements régionaux, j'évoquerai celles que connaît la compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc.

Le montant des crédits budgétaires affectés à celle-ci par le VI^e Plan a été fixé à 290 millions de francs; les crédits destinés aux opérations d'investissements et de développement régional de la compagnie représentaient 220 millions de francs, soit une cadence annuelle de 44 millions, sur la base des coûts moyens de 1971. Or il a été affecté, à la compagnie, 43 millions de francs en 1971, 41 700 000 francs en 1972, 38 100 000 francs en 1973, 33 millions de francs en 1974, soit, en francs courants, une cadence moyenne légèrement inférieure à 39 millions de francs.

Il est indispensable, monsieur le ministre, en fonction des difficultés que connaît notre région viticole de monoculture, de donner à la compagnie les moyens de jouer son rôle dans le cadre des objectifs que lui fixait le VI^e Plan.

Je vous demande d'envisager un accroissement sensible, par rapport aux années précédentes, de la dotation budgétaire de cette compagnie pour 1975.

D'autres décisions devraient être prises afin d'aider notre région affectée par la mévente du vin et aussi par le sous-emploi. Je pense à l'agrément que doit donner votre ministère au projet d'irrigation de 10 000 hectares de la moyenne vallée de l'Hérault, à l'extension au Lauragais de la concession de la compagnie et à l'attribution des moyens financiers nécessaires à la réalisation, dès 1975, d'un secteur d'irrigation de 10 000 hectares dans la région de Castelnaudary. Une telle opération permettrait d'accroître la production des produits protéinés dont notre économie a particulièrement besoin.

Dans le domaine du conditionnement et du stockage, certes, les prévisions du Plan sont dépassées, le pourcentage d'exécution atteignant 110 p. 100 environ.

Mais les prévisions budgétaires pour 1975 — 109 700 000 francs — auraient été, en fait, inférieures à celles de 1974, qui représentaient 89 760 000 francs, si la conférence annuelle n'avait accordé une rallonge de vingt millions de francs.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, les besoins de la viticulture dans le domaine du stockage. Faute de crédits, de nombreux projets d'agrandissement de caves coopératives ne peuvent être réalisés et, pourtant, dans une profession où n'existe aucun système de garantie des prix, les viticulteurs, et, surtout, leurs caves coopératives devraient bénéficier de plus grandes facilités pour stocker les vins que, malheureusement, ils ne peuvent vendre sur un marché encombré et non assaini.

Au titre de la construction de cuves de caves coopératives, depuis 1971, une subvention de 86 millions de francs a été accordée par votre ministère alors que 127 millions de francs auraient été nécessaires pour permettre l'indispensable stockage en cuves de 8 500 000 hectolitres.

Ces besoins étant actuellement dépassés, je me permets d'appeler votre attention sur un problème qui préoccupe fort la coopération. Pourriez-vous, sur le plan administratif, autoriser les caves coopératives à commencer les travaux dès qu'intervient l'avis favorable du comité d'investissement, sans attendre la décision du comité VI, afin d'éviter que l'inflation ne vienne diminuer les possibilités de construction de cuves des caves coopératives ?

En conclusion de ma brève intervention, et compte tenu des besoins d'investissements de notre agriculture, je vous demande, à nouveau, monsieur le ministre, au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, de prendre des mesures permettant d'amplifier l'effort consenti en faveur des équipements productifs agricoles afin que les objectifs du VI^e Plan, déjà modestes par rapport aux besoins, puissent être atteints.

Votre projet de budget pour 1975 ne paraît pas s'engager d'une manière décisive dans la voie de l'aide aux collectivités locales, de la modernisation et de l'équipement de nos campagnes.

On comprendra que, dans ces conditions, avec mes amis du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, je ne puisse apporter mon soutien à ce budget de régression et de pénurie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. Mes chers collègues, à la demande de M. le président de l'Assemblée nationale et de M. le président de la commission des finances, je vous invite à ne pas dépasser le temps de parole qui vous a été accordé.

Je sais combien il vous est difficile, en si peu de temps, d'exposer et vos problèmes et vos opinions. Je suis conscient de vos difficultés, mais je vous demande aussi de comprendre celles de la présidence.

La parole est à M. Serge Mathieu.

M. Serge Mathieu. Monsieur le ministre, je me réjouis de relever certains éléments positifs du budget en ce qui concerne l'enseignement agricole.

Ces éléments positifs seront encore renforcés par l'allonge accordée lors de la conférence annuelle et qui, pour l'enseignement agricole, atteint 48 millions de francs ; 23,6 millions de francs pour l'enseignement privé, 13,8 millions de francs pour l'enseignement public et 10,6 millions de francs pour les bourses.

Malgré cela, un tel retard a été accumulé au cours des années précédentes que les mesures prises ne rétablissent que partiellement la justice.

Les crédits de bourses et de transports scolaires augmentent de 21,6 p. 100 dans le projet qui nous est présenté, mais, compte tenu du complément apporté lors de la conférence annuelle, l'accroissement s'établit à 34,6 p. 100, ce qui n'est pas négligeable.

Cependant, certaines disparités subsistent dans ce domaine, au détriment de l'enseignement agricole par rapport au ministère de l'éducation et au détriment de l'enseignement agricole court par rapport à l'enseignement agricole long.

Le montant de la part de bourse est, en effet, en 1974 de 129 francs dans le cycle long, contre 135 francs, montant prévu pour 1975, et de 113 francs dans le cycle court contre 118 francs, montant prévu pour 1975, alors que, depuis la rentrée scolaire, il se monte à 141 francs au ministère de l'éducation, qu'il s'agisse du cycle court ou du cycle long.

L'enseignement agricole — et surtout le cycle court qui touche en général les familles les plus modestes — est donc encore en retard.

Enfin, les crédits de bourses pour l'enseignement privé, déjà moins favorisé au cours des années précédentes, semblent moins augmenter que ceux de l'enseignement public.

Comment ces retards seront-ils comblés ?

Si l'on compare les crédits de fonctionnement prévus, en 1975, pour l'enseignement public — y compris le complément attribué lors de la conférence annuelle — aux crédits votés pour 1974, compte tenu de ceux qui figurent dans la loi de finances rectificative, le pourcentage d'augmentation est de 18,5 p. 100.

Pour les crédits de fonctionnement de l'enseignement privé agricole, la même comparaison fait ressortir un pourcentage d'augmentation de 26,3 p. 100.

Tout cela n'est pas négligeable et l'on doit s'en réjouir quand on connaît la situation dramatique des établissements après les budgets de pénurie des années précédentes.

En ce qui concerne, en particulier, l'enseignement technique agricole privé auquel je voudrais spécialement consacrer mon propos, cette amélioration me semble constituer un rattrapage qui n'est que la réparation d'une injustice puisque, entre 1969 et 1975, les crédits de fonctionnement enregistraient un accroissement de 45 p. 100 pour l'enseignement privé, contre 71 p. 100 pour l'enseignement public.

Les crédits d'investissement progressent de 13 p. 100 pour le secteur public et de 10,9 p. 100 pour le secteur privé. Ils sont nettement insuffisants et inégalement répartis. L'enseignement technique, privé, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, reçoit 17,7 p. 100 des crédits alors qu'il accueille 63,1 p. 100 des effectifs.

Rien que pour les maisons familiales rurales, le chiffre de 2 950 000 francs est notoirement insuffisant puisque les demandes en état d'être financées représentent une subvention de 12 250 000 francs, sans compter les récentes demandes encore à l'étude.

Les crédits ne couvrent donc que 24 p. 100 des besoins.

Cet enseignement privé, vous le voyez, monsieur le ministre, est particulièrement important pour l'agriculture puisque, l'enseignement supérieur mis à part, il accueille 73 650 élèves.

Il rend d'incontestables services, ne serait-ce que par son caractère économique. Les derniers chiffres que j'ai relevés montrent qu'un élève de l'enseignement public agricole coûte à l'Etat plus du double de ce que lui coûte un élève de l'enseignement privé, et cela pour les mêmes formations.

Or, je suis inquiet quant à la place que vous comptez réserver à l'enseignement privé. La fameuse carte scolaire, annoncée depuis des années, serait sur le point de « sortir ». D'après les échos que j'en ai, elle aurait pour résultat pratique de supprimer des formations existant actuellement dans l'enseignement privé et, en même temps, de créer les mêmes formations dans l'enseignement public.

Par ailleurs, les chiffres prévus par cette carte scolaire sont déjà faussés par la création, dans l'enseignement public et dans tous les départements, de centres de formation d'apprentis — C. F. A. — agricoles, qui échappent à toute carte scolaire.

D'ailleurs, le projet de budget qui nous est présenté prévoit une subvention de 23 500 000 francs pour ces C. F. A. agricoles et la création de 155 postes d'instituteur spécialisé agricole pour des classes préparatoires à l'apprentissage rattachées aux centres de formation professionnelle agricole. Or les conclusions du groupe de travail « ministère de l'agriculture-profession agricole » sur l'orientation de l'enseignement technique agricole, créé par M. Chirac, alors ministre de l'agriculture, prévoyaient que l'enseignement privé agricole pourrait comprendre, pendant une période transitoire de cinq ans, des classes préparatoires à l'apprentissage sous tutelle du ministère de l'agriculture.

Comment se fait-il que ce projet concernant le secteur privé ne se traduise pas dans le budget par une mesure semblable à celle qui est prévue pour l'enseignement public.

Alors je m'interroge !

Tout cela est-il juste ?

Je me pose cette question, monsieur le ministre, d'abord à propos des maisons familiales rurales, parce qu'elles représentent une part importante de l'enseignement technique agricole : 29 300 élèves, soit 25 p. 100 de l'enseignement technique agricole et 40 p. 100 du seul secteur privé, pour ne tenir compte que du secteur relevant de l'enseignement agricole.

Je me la pose aussi parce que qu'on ne peut pas reprocher à ces maisons familiales d'avoir formé des chômeurs. Bien au contraire, elles ont, dans les plus grandes proportions, formé des exploitants agricoles compétents, responsables et engagés dans l'évolution de tout leur milieu : 75 p. 100 des élèves sortant des maisons familiales et des instituts ruraux qui les prolongent reviennent dans l'agriculture.

Je me pose surtout cette question parce que la méthode pédagogique de l'alternance, mise au point depuis des années par ces établissements et enviée aujourd'hui par beaucoup, mérite d'être traitée comme une formule novatrice, capable de répondre à bien des griefs formulés contre un enseignement traditionnel qui ne sait pas se remettre en cause.

Au lieu de cette évolution, votre ministère impose aux maisons familiales une réglementation contraignante et conçue pour l'enseignement à temps plein, qui les empêche de développer leur caractère original.

C'est d'ailleurs pour remédier à cette situation que M. Chirac, alors ministre de l'agriculture, avait proposé aux maisons familiales une convention qui sauvegarderait leur originalité pédagogique, qui permettrait de remédier aux défauts du système de financement actuel, prévu pour des établissements à plein temps et qui ne prend pas en compte l'alternance.

Il s'agit de remédier à une injustice flagrante.

Actuellement, un élève de maison familiale coûte à l'Etat environ la moitié de ce que coûte un élève du même niveau de l'enseignement privé à plein temps et moins d'un quart de ce que coûte un élève de l'enseignement public.

Or, la convention formellement promise depuis le mois de mai dernier n'est toujours pas signée.

Les crédits nécessaires à son application ne permettent qu'une mise en route très partielle de cette convention. Quinze millions seraient nécessaires alors que vous n'en auriez prévu que cinq pour 1975. Pourtant, ces quinze millions, c'est moins que les 23 500 000 francs que vous avez facilement trouvés pour les C. F. A. publics.

Les difficultés budgétaires sont-elles les véritables raisons de ces réticences ?

Ces quelques observations faites, monsieur le ministre, je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Le Foll.

M. Yves Le Foll. Monsieur le ministre, à l'époque de la prospérité, l'agriculture était en crise. Il fallait brader les excédents et assurer la parité aux agriculteurs.

Aujourd'hui, en régime de pénurie et d'austérité, l'agriculture est encore en crise. Il faut encore combler le déficit des exploitations agricoles.

Dans l'un et l'autre cas, le Gouvernement fait appel à la solidarité nationale, faute de se montrer capable de promouvoir une véritable politique agricole.

Il serait peut-être bon de se poser quelques questions élémentaires.

Qu'est donc cette exploitation agricole à responsabilité familiale qu'on prétend défendre ? Pourquoi devons-nous garantir la stabilité ou la progression du revenu des entreprises dans le secteur agricole, alors qu'il semble admis qu'une telle intervention ne se justifie pas dans les autres secteurs ?

La question essentielle, que vous vous gardez bien de poser, monsieur le ministre, est celle de la répartition du revenu entre ceux qu'on mêle si facilement sous le vocable d'agriculteurs, quand ce n'est pas sous l'appellation plus générale encore de « monde rural ».

Il manquait, paraît-il, dix milliards de francs ou, d'après les récentes estimations et à la suite des différentes aides déjà accordées, cinq milliards de francs pour que le revenu des agriculteurs soit égal cette année à celui de l'an dernier. Mais, quel que soit le chiffre, il est important de savoir chez qui le déficit existe.

Nous constatons que le résultat brut d'exploitation de l'agriculture a augmenté globalement de 47 p. 100 de 1969 à 1973, soit en gros 50 p. 100 en francs constants et à effectifs constants. Même si ce résultat brut baisse de 10 p. 100 en 1974, cela fait tout de même une augmentation moyenne de 7,5 p. 100 par an sur cinq ans, tandis que, durant cette période, un nombre important de petits exploitants ont dû quitter la terre qui ne les nourrissait plus.

Alors, qui profite des aides apportées à l'agriculture par la collectivité et qui supporte les difficultés de l'évolution en cours ?

La politique agricole actuelle est fondée sur la doctrine néolibérale : on veut créer artificiellement les conditions d'un marché libre. Mais, en réalité, il s'agit d'une aide directe à la production, dont profitent doublement les agriculteurs les plus puissants.

D'abord, cette aide est d'autant plus importante qu'elle concerne les produits caractéristiques des grandes exploitations — céréales et betteraves à sucre en particulier — et d'autant plus faible et inefficace qu'elle s'applique aux produits des petites exploitations familiales : viande et lait, par exemple.

Le lait ne bénéficie encore d'aucune garantie de prix à la production, cette garantie ne jouant que pour les produits dérivés — poudre de lait et beurre — c'est-à-dire en faveur des industriels et non des agriculteurs.

Jusqu'à maintenant, l'interprofession laitière n'a pas réussi à assurer la répercussion de ces garanties jusqu'au stade de la production.

De plus, cette aide est proportionnelle à la production, sauf rares exceptions, telle la production betteravière qui constitue un marché réservé. Donc, plus un agriculteur produit en valeur absolue, c'est-à-dire plus il dispose de moyens de production, et plus il est aidé par les pouvoirs publics. Les plus riches s'enrichissent davantage, tandis que les plus modestes ne reçoivent même pas la rémunération de leur travail.

Enfin, les gros agriculteurs disposent en général de sols à haute productivité et, en outre, sont mieux en mesure de tirer le meilleur parti des diverses réglementations, fort complexes et très changeantes, de la Communauté européenne : critères de qualité, hiérarchie des prix, période de production en fonction des fluctuations saisonnières ou conjoncturelles. Les petits agriculteurs, qui exercent une activité familiale ou de polyculture, souvent dans les zones les moins productives, se trouvent au contraire beaucoup plus désarmés.

Nous estimons qu'une politique agricole cohérente devrait se fonder sur d'autres principes : d'abord considérer le « monde agricole » non plus comme un ensemble homogène, mais bien comme une branche économique normale, avec ses entrepreneurs individuels, ses employeurs et ses salariés, avec ses grandes, ses moyennes et ses petites entreprises, avec ses bénéfices et ses déficits ; ensuite, en conséquence, ne plus aider la production agricole en tant que telle, mais garantir aux producteurs une rémunération correcte de leur travail et apporter éventuellement en aval une aide au produit pour en faciliter la consommation. Cela suppose, à notre avis, un prix garanti pour un quantum fixé par actif agricole et, parallèlement, une organisation des marchés en vue d'éliminer les spéculations et les marges intermédiaires parasites.

Nous verrions deux niveaux à cette organisation : d'une part, un organe fédéral du type du F. O. R. M. A. pour la coordination, la compensation et, éventuellement, les interventions intéressant plusieurs productions ; d'autre part, un organe puissant d'interventions du type de l'O. N. I. C., c'est-à-dire disposant des moyens nécessaires par catégorie de production.

Ces mesures nous paraissent particulièrement indispensables pour régulariser le marché de la viande. Je ne crois pas avoir besoin, monsieur le ministre, d'insister sur l'importance de cette production pour la région bretonne, que vous connaissez bien.

Je tiens cependant à rappeler que, du fait de la chute des cours, de la hausse du coût des aliments, des engrais et du matériel, et parce que l'épizootie de fièvre aphteuse a pratiquement bloqué toutes les transactions pendant plusieurs mois dans le département des Côtes-du-Nord, la situation des éleveurs de ce département se révèle très préoccupante : d'après les calculs de la chambre d'agriculture, le revenu brut agricole accuse en 1974 une baisse de 40 p. 100, tandis que les consommations intermédiaires ont augmenté de 20 p. 100.

Il est donc indispensable, en plus des mesures d'ordre plus général évoquées précédemment et qui supposent la mise en place d'une véritable politique de la viande, de prendre rapidement certaines décisions qui permettront aux éleveurs de poursuivre leurs actions, particulièrement les jeunes que le Gouvernement a vivement incités à s'engager dans cette voie et qui, souvent, sont lourdement endettés.

Parmi ces mesures, les producteurs souhaitent : une prime d'incorporation permettant de réduire l'augmentation du coût des aliments issus des céréales ; un abaissement du taux de la T. V. A. sur les aliments, les engrais, le matériel ; le remboursement du solde du crédit de T. V. A. ; un désencadrement du crédit pour les éleveurs qui connaissent des difficultés de trésorerie et, particulièrement, pour les jeunes engagés dans la profession. Il serait également nécessaire d'abrégier considérablement les délais exigés par les caisses de crédit agricole dans l'attribution des prêts spéciaux.

Aucune de ces dispositions n'est envisagée dans le budget que vous nous proposez, budget qui, en outre, n'engage aucune des orientations que nous jugeons indispensables. Nous ne pourrions donc que refuser de le voter. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. a parole est à M. Dronne.

M. Raymond Dronne. Monsieur le président, pour répondre à votre appel à la brièveté, je me bornerai à évoquer rapidement trois têtes de chapitre.

La première concerne un problème particulier : les maisons familiales rurales. Je ne reprendrai pas les interventions des orateurs qui l'ont déjà traité. Je me rallie entièrement à l'exposé de mon ami M. Desanlis.

Cette formule pédagogique a fait ses preuves. Elle a servi de modèle à un système de formation alternée, mi-théorique, mi-pratique, qui, à l'expérience, se révèle excellent. Il convient donc de l'aider et de l'encourager.

A ce propos, je me permets, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur la situation dramatique des maisons familiales de la région des pays de Loire. Vous avez été saisi de ce problème. Je vous demande de l'étudier avec bienveillance et de lui trouver une solution le plus rapidement possible, en vous souvenant que l'affolement peut parfois porter à certaines outrances. Il s'agit pour ces maisons familiales d'une question de vie ou de mort.

Le deuxième point que j'aborderai est beaucoup plus vaste. Il s'agit de la revision d'objectifs que les circonstances que nous vivons rendent — chacun s'en doute — inévitable.

Ces objectifs sont nombreux. Certains sont à échéance immédiate ou très prochaine, d'autres à échéance lointaine.

Prenons l'exemple de la production des taurillons, le fameux *baby beef*. Cette production a été fortement encouragée. Elle a connu un très grand essor. Malheureusement, les débouchés ne se sont pas développés à la même cadence que la production. Il s'ensuit que les excédents sont importants. Le bon sens commande de cesser pour l'instant d'encourager le développement d'une telle production excédentaire et d'attendre. Il sera peut-être possible de reprendre l'encouragement plus tard. Mais il serait périlleux pour notre économie de continuer à développer une production qui ne trouve plus à s'écouler.

Ce problème du *baby beef* nous conduit tout naturellement à l'O. N. I. B. E. V., organisme au sujet duquel j'ai toujours éprouvé un certain scepticisme.

Lors de sa création, j'avais posé une question orale à M. le ministre de l'agriculture de l'époque sur le rôle d'un tel organisme. La réponse du secrétaire d'Etat avait été particulièrement optimiste. Les résultats montrent, hélas ! que cet optimisme n'a pas été couronné de succès ; c'est le moins qu'on puisse dire. L'O. N. I. B. E. V. n'a pas joué le rôle qui aurait dû être le sien dans la crise actuelle, en particulier pour les importations de viande en provenance de pays ne faisant pas partie du Marché commun.

Si nous nous livrons à une prospective réaliste, si nous considérons l'avenir à longue échéance — ce qu'il faut toujours faire — nous sommes obligés d'admettre que nous allons, sur le plan mondial, vers une raréfaction et un renchérissement des matières premières, surtout des matières premières minérales qui ne se renouvellent pas. C'est là une vérité de La Palice, direz-vous, mais il est bon, de temps en temps, de rappeler certaines de ces vérités.

Nous devons prévoir dès maintenant des relèves partielles par des productions agricoles, notamment dans le domaine des fibres textiles : le renchérissement des fibres artificielles ne peut que susciter un recours aux fibres végétales.

Nous allons aussi vers d'autres substitutions : par exemple, dans la fabrication du papier, on sera vraisemblablement conduit à renoncer, dans une certaine limite, au bois — produit noble qui ne peut être exploité qu'après de longues années — et à le remplacer par des matières moins nobles, en particulier par des plantes annuelles. A cet égard, on ne peut que regretter l'abandon inconsideré d'une expérimentation, onéreuse certes, qui était sur le point de réussir, celle du chanvre à papier. Après l'avoir interrompue, il faudra vraisemblablement la reprendre.

On pourrait d'ailleurs citer de nombreux autres exemples qui illustreraient l'obligation dans laquelle nous sommes maintenant de reviser certains objectifs. A sa mission de production agro-alimentaire, qui demeure prioritaire, notre agriculture va devoir ajouter la production de certaines matières premières.

Le troisième et dernier point que je traiterai est celui de la concertation.

Vous entretenez des relations constantes, et de bonnes relations, monsieur le ministre, avec les organisations professionnelles. Vous avez raison d'agir ainsi et vous devez en être félicité.

Permettez-moi cependant de vous suggérer d'ouvrir votre porte à toutes les organisations ayant un minimum de représentativité. Ecouter leurs arguments ne signifie pas les accepter ; mais l'ouverture à tous, la discussion, la concertation sont de nature à arrondir bien des angles, à assouplir bien des difficultés.

Monsieur le ministre, dans la crise qui éprouve le monde agricole français, le problème capital et immédiat est celui des prix. Il s'agit d'assurer aux agriculteurs des revenus qui leur permettent de vivre aussi décemment que les autres Français. La solution par les prix est infiniment préférable à celle des aides qui favorise trop souvent ceux qui ont peu besoin d'être soutenus ou qui n'en ont pas besoin du tout, au détriment de ceux qui en ont le plus besoin. Les récentes mesures d'aide exceptionnelle à certains éleveurs, la « prime à la vache », ne font pas exception à cette règle.

M. le président. La parole est à M. Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le ministre, mon propos a pour objet d'attirer votre attention sur les équipements, sur l'enseignement agricole et sur l'indemnité viagère de départ. Certaines de ces questions ont déjà été traitées, mais j'estime toutefois qu'il peut être utile d'insister sur celles qui paraissent les plus préoccupantes, ne serait-ce que pour vous aider à leur apporter des solutions. Tel sera l'esprit de mon intervention.

A propos des équipements, j'insiste sur la nécessité d'augmenter l'effort entrepris en zone rurale pour desservir les populations en eau potable. Les besoins sont immenses ; il convient donc d'achever la desserte des écarts, de desservir les populations saisonnières et de renforcer les réseaux en service.

C'est ainsi que le taux de desserte des pays de la Loire était au 1^{er} janvier dernier de 67 p. 100, alors qu'il est de 80 p. 100 sur le plan national, région parisienne exclue. Dans certaines communes, cette desserte est nulle ; or les exploitants utilisent de plus en plus d'eau soit pour arroser, soit pour abreuver leur cheptel. En période de sécheresse, ceux qui ne disposent que de sources individuelles, souvent tarées, sont obligés de véhiculer l'eau nécessaire à l'exploitation.

S'agissant de l'approvisionnement des populations saisonnières, la consommation triple, voire quadruple en été sur le littoral, en raison de l'afflux des estivants. Vous connaissez d'ailleurs ce problème dans votre ville, monsieur le ministre. Pour satisfaire les besoins de la population, les communes doivent s'équiper en conséquence. Or chacun sait combien le coût très élevé de ces équipements pèse sur le budget des petites communes. Un effort important devrait être consenti en leur faveur par les pouvoirs publics.

Il est également nécessaire de prévoir le renforcement des réseaux en raison de l'accroissement régulier de la population et de l'équipement des milieux ruraux et agricoles en appareils ménagers et professionnels. Ce phénomène, associé au développement du tourisme et à la création d'industries, explique que les besoins en eau augmentent d'environ 4 p. 100 par an.

Il avait été prévu de réaliser pour 1978 la totalité de la desserte en eau potable des zones rurales. Pour cela, il faudrait, avant la fin du VI^e Plan, tripler le volume des crédits prévus à cet effet ; or les crédits inscrits à ce chapitre de votre budget sont insuffisants. Nous devons sans doute attendre dix à douze ans la réalisation de cette promesse.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit au sujet des maisons familiales. Je rappellerai seulement les propos de l'un de vos prédécesseurs, M. Chirac : « Les maisons familiales, là où elles existent, sont en général adaptées à leur mission ». C'est encore lui qui, le 7 janvier 1974, déclarait au président de l'Union nationale des maisons familiales qu'il entendait leur donner les moyens de vivre et manifestait son intention d'accroître l'effort de l'Etat en leur faveur, notamment par une convention permettant de couper court aux critiques.

Répondant, la semaine dernière, à une question d'actualité, vous annonciez à cette assemblée que le problème ne se poserait plus en 1975. Les fédérations des maisons familiales rurales, qui attendent depuis longtemps une solution à leurs problèmes, ont des raisons de se montrer sceptiques. Aussi aimerions-nous savoir quand sera signée cette convention qui avait été promise, je me permets de le rappeler, l'assentiment de votre prédécesseur et celui de M. Giscard d'Estaing lorsqu'il était ministre de l'économie et des finances.

Vous nous avez annoncé hier que les crédits étaient inscrits au budget. Nous vous remercions très sincèrement de cette précision et de votre compréhension. Rien de fondamental ne devrait donc s'opposer à cette signature qui semble souhaitée par tous.

MM. Maurice Dousset et Maujōan du Gasset. Très bien !

M. Lucien Richard. Je traiterais maintenant, d'un mot, de l'enseignement supérieur agricole et plus particulièrement de l'enseignement vétérinaire.

Au cours de votre exposé d'hier, monsieur le ministre, vous avez fait allusion à la création d'une quatrième école nationale vétérinaire à Nantes.

Après bien des vicissitudes, cette implantation a été décidée il y a deux ans et, en 1974, le budget prévoyait un montant de crédits de 5 millions pour effectuer les études préliminaires. Depuis cette époque, les choses ne semblent pas avoir évolué. Un crédit de six millions est prévu pour cette opération dans votre budget pour 1975.

Pouvez-vous nous dire où en est ce projet ? Les travaux commenceront-ils cette année comme on nous l'a laissé entendre l'année dernière ? Je vous remercie à l'avance des précisions que vous voudrez bien nous fournir sur ce point.

En ce qui concerne l'I.V.D., j'avais, dans le passé, appelé — sans résultat, il faut bien le reconnaître — l'attention de vos prédécesseurs sur une disposition qui est à l'origine de bien des injustices.

L'article 23 du décret n° 69-1029 du 17 novembre 1969 dispose que le montant total — élément mobile et élément fixe — de l'indemnité viagère de départ n'entre pas en ligne de compte pour le calcul des ressources ouvrant droit à l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, à l'allocation de vieillesse agricole et à ses majorations.

En revanche, le décret n° 63-455 du 6 mai 1963 prévoyait que seul le montant de l'élément fixe de l'I. V. D. était retenu pour le calcul des ressources. Il s'ensuit que les premiers bénéficiaires, de 1962 à novembre 1969, c'est-à-dire ceux qui touchent l'indemnité dont le montant est le moins élevé, se sont vu refuser parfois l'allocation supplémentaire ou ne reçoivent qu'une indemnité différentielle, l'élément mobile de leur indemnité viagère de départ figurant parmi leurs ressources.

Depuis lors, de nombreuses améliorations ont été apportées à l'I. V. D., laquelle a rendu d'énormes services à l'agriculture en favorisant une meilleure structuration et en maintenant bien des jeunes à la terre.

Les exploitants âgés qui ont accepté les premiers de se retirer se voient aujourd'hui pénalisés. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait équitable que le mode de calcul des ressources soit le même pour les bénéficiaires des décrets du 6 mai 1963 et du 17 novembre 1969 ? Le décret que vous prendriez n'entrant en vigueur qu'à la date de sa promulgation, la rétroactivité ne pourrait être invoquée en ce qui concerne l'arriéré. En revanche, une injustice disparaîtrait.

Avant de conclure, je présenterai une suggestion.

Nous savons que le montant de la retraite vieillesse des non-salariés du régime agricole se compose : d'une part, d'un élément fixe égal à l'allocation vieillesse des travailleurs salariés ; d'autre part, d'un élément variable — retraite complémentaire — s'ajoutant au précédent en fonction du nombre de points acquis par le cotisant.

Ne pourrait-on pas envisager de donner à ceux qui partent en retraite la possibilité de racheter des points afin qu'ils puissent bénéficier d'une retraite plus élevée ? Lors de la cession de son exploitation, l'exploitant dispose en effet d'un capital provenant de la vente de son cheptel, qui lui permettrait d'effectuer ce rachat. Je crois savoir que cette possibilité a été offerte aux retraités du régime vieillesse autonome des professions artisanales ; il serait souhaitable que les exploitants agricoles puissent bénéficier d'avantages semblables.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que j'avais à formuler à propos de votre budget, que je voterai, car je sais que l'on peut vous faire confiance (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. André Billoux.

M. André Billoux. Votre budget, monsieur le ministre de l'agriculture, ressemble à un édedon. Il en a les formes épanouies et l'absence de consistance réelle.

Si ses formes sont épanouies, c'est, vous le savez bien, en raison du gonflement très important des dépenses sociales, qui n'est pas un phénomène propre à l'agriculture.

Si ce budget n'a pas de structures, s'il ne traduit aucun choix, c'est parce que les principales évolutions qu'il marque sont purement et simplement la conséquence d'événements totalement indépendants de vos décisions. C'est le cas pour le B. A. P. S. A. qui enregistre les effets de la décision d'augmenter le minimum vieillesse des agriculteurs. C'est aussi le cas de la bonification des prêts du Crédit agricole, dont l'évolution est, pour l'essentiel, liée au coût des ressources.

Ces majorations, d'ailleurs, ne doivent pas nous faire oublier que les cotisations sociales des agriculteurs vont augmenter de 13 p. 100, alors que leurs revenus ont baissé, en 1974, de 15 p. 100 en francs constants.

Votre budget ne révèle guère de choix politiques, sinon un qui est purement négatif. Il apparaît dans les crédits d'investissement dont la progression est très insuffisante pour préparer, dans de bonnes conditions, l'avenir de notre agriculture.

Vous avez, bien sûr, au cours de la conférence annuelle, accordé aux professionnels un « rallonge » de crédit de 100 millions de francs. Je ne veux pas insister sur le caractère discourtois, à l'égard du Parlement, d'une décision qui le conduit à étudier des documents budgétaires inexacts, mais je doute que vous ayez osé proposer une croissance de 1,40 p. 100 des autorisations de programme de votre budget, s'il n'avait pas été convenu à l'avance que vous feriez un geste supplémentaire.

Dans ces conditions, la concertation avec la profession est vidée de son sens. Il est regrettable de voir un important leader syndical agricole se contenter de tels faux-semblants après avoir tenu, pendant l'été et encore tout juste avant la conférence annuelle, des propos très sévères.

Je ne crois pas que les paysans qui ont manifesté cet été par milliers, l'aient fait pour quelques millions de plus au budget. En effet, là n'est pas le vrai problème.

Ces quelques réflexions sur la dernière conférence annuelle me conduisent à étendre mon propos et à m'inquiéter de la tournure que prend la concertation.

Sans méconnaître les avantages que présente pour la profession agricole l'existence de contacts permanents avec votre ministère je remarquerai tout de même que la concertation peut aboutir à deux résultats particulièrement nocifs.

Elle tend, d'une part, en intégrant de plus en plus les principaux leaders et leurs états-majors parisiens à la préparation des décisions administratives, à les couper de la base et à leur faire adopter des comportements finalement très proches de ceux de votre administration.

D'autre part, elle a pour effet de mettre le Parlement toujours plus de côté au stade de la prise des décisions et à le transformer en simple chambre d'enregistrement des accords intervenus entre la profession et le Gouvernement.

Chacun, ici, a présents à l'esprit nos débats sur quelques textes récents concernant notamment l'interprofession laitière et l'I. V. D. Toutes les initiatives parlementaires se sont alors heurtées au refus obstiné du ministre de l'agriculture de l'époque de les prendre en considération...

M. Bertrand Denis. C'est inexact, il y avait une commission spéciale !

M. André Billoux. ...lié qu'il était par les engagements qu'il avait pris vis-à-vis de la profession dans le cadre de la concertation.

Or des leaders syndicaux, aussi représentatifs soient-ils, ne représentent qu'une catégorie socio-professionnelle. L'arbitrage, au nom de l'intérêt général, doit être fait par le Parlement qui représente l'ensemble de la nation.

! Mesdames, messieurs, je tenais à formuler ces quelques remarques avant le vote du projet de loi sur le statut du fermage et l'examen de la réforme de l'organisation des marchés annoncée à la conférence annuelle.

J'espère, monsieur le ministre, car vous avez toujours montré pour le Parlement plus de considération que votre prédécesseur, que vous voudrez bien entendre notre appel.

La concertation ne doit pas être l'occasion pour le Gouvernement de diminuer ses responsabilités dans la gestion des marchés.

Lors de la discussion du projet de loi sur le centre national interprofessionnel de l'économie laitière, j'ai indiqué à quel point il était illusoire de fonder une organisation ayant pour but d'assurer une garantie plus grande aux producteurs sur

des décisions prises à l'unanimité entre producteurs et transformateurs. En effet, du fait de cette unanimité, toute décision tendant à garantir effectivement les revenus est liée à la bonne volonté des transformateurs et place donc, plus encore que le jeu normal des mécanismes du marché, les producteurs en état de dépendance complète vis-à-vis de leurs partenaires.

Par ailleurs, j'ai dénoncé le système des cotisations échappant à tout contrôle du Parlement, du Gouvernement et des organismes juridictionnels chargés de contrôler l'emploi des fonds publics. A cet égard, j'ai demandé l'institution d'une taxe parafiscale.

J'appelle à nouveau solennellement votre attention sur le problème de l'utilisation de ces fonds, car je suis très inquiet lorsque je constate qu'il est envisagé d'étendre ce système à l'ensemble des productions agricoles.

Ce que nous proposons, monsieur le ministre, ce n'est pas une résurgence des corporations, mais une véritable concertation avec, chaque fois qu'il le faut, l'arbitrage de l'Etat et le maintien de tous ses engagements financiers.

Avant de conclure, permettez-moi de dire un mot des deux principaux marchés en crise, et d'abord de celui du vin, au sujet duquel mon collègue M. Spénale et d'autres sont déjà intervenus.

A la suite des intempéries qui ont conduit M. le préfet du Tarn à déclarer le département sinistré, les vins de Gaillac, de Cunac, crus réputés, n'atteindront pas cette année le degré de commercialisation. Accordez-vous le contingent de distillation réclamé, et à quel prix ?

Mieux vaut, je crois, distiller que laisser entrer ces vins dans des coupages avec la certitude d'aggraver la situation du marché, ce qui conduirait ensuite à distiller les vins de bonne qualité pour résorber les excédents. Là aussi, une décision immédiate s'impose.

Il en est de même pour la viande : votre prédécesseur a poussé à la production. Vous-même, hier, avez déclaré qu'il fallait continuer à encourager la production de viande bovine. Nous sommes bien d'accord, mais le marché s'est effondré. Que comptez-vous faire pour redresser la situation ? Vous ne nous en avez rien dit hier.

Pour toutes ces raisons de principe, monsieur le ministre, et aussi parce que votre budget est un trompe-l'œil, vous comprendrez que nous ne le votons pas. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le ministre, le nombre très important d'intervenants dans ce débat montre, à l'évidence, le grand intérêt que notre assemblée porte à votre ministère, mais aussi et surtout aux difficultés graves et croissantes que connaît l'agriculture française.

Il ne s'agit pas, dans cette discussion budgétaire — en tout cas, telle n'est pas mon intention — de s'opposer à la politique d'austérité, provisoire je l'espère, qui a été mise en place pour les raisons que l'on sait, ni de critiquer brutalement le montant global des crédits mis à la disposition de votre département qui subit, comme d'autres, le contrecoup de la période difficile que nous traversons.

Il s'agit bien davantage de porter un jugement sur les choix qui viennent d'être faits pour 1975 et sur la politique agricole nationale et régionale qu'entend mener le Gouvernement. Car les difficultés très graves que rencontrent l'agriculture et les agriculteurs ont bien leurs raisons.

Les agriculteurs sont, par nature, des gens modérés, sérieux et réalistes. Alors, pourquoi sont-ils contraints de se manifester aussi souvent, parfois bruyamment et même brutalement ? Pourquoi ces démarches successives, auprès de votre ministère, de nombreuses délégations de professionnels, de syndicalistes, de parlementaires même ? C'est donc bien que les problèmes sont nombreux et qu'il y a crise.

Vous avez évoqué les contraintes européennes, les intempéries, la conjoncture. Ce sont là des éléments qui interviennent incontestablement, mais il y en a d'autres.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire très amicalement mais aussi très franchement que votre ministère devient un monstre administratif difficile à maîtriser, ce qui fait que Paris est toujours très loin et trop ignorant des réalités de la province.

Il serait pourtant possible, me semble-t-il, de consulter un certain nombre d'excellents correspondants départementaux et régionaux, dont la compétence agricole est reconnue et appréciée. La concertation est insuffisante jusqu'au niveau local, ce qui engendre souvent l'incompréhension.

Dans ce projet de budget pour 1975, il en est des grands choix comme des mesures particulières ou conjoncturelles qui sont prises sur les conseils ou les rapports des grands services de votre administration dont je ne mésestime pas les qualités mais dont je regrette le manque de réalisme et parfois de psychologie.

Nos provinces sont différentes géographiquement : elles le sont aussi par leurs structures agricoles, leurs productions, la mentalité de leur population, mais surtout par les difficultés qu'elles éprouvent et leurs besoins spécifiques. Cela montre l'immensité de la tâche, la diversité et l'importance de tous les sujets à traiter.

Dans ces conditions, ne pensez-vous pas que, comme plusieurs autres grands ministères, le vôtre pourrait faire l'objet d'une réorganisation de son administration centrale et que le secrétariat d'Etat à l'agriculture devrait être rétabli ?

J'apprécie votre courage, votre condition physique et intellectuelle ainsi que celle de vos proches collaborateurs, mais je vous plains à l'idée de vous voir faire face à la fois à Paris, aux provinces, à Bruxelles, à la Communauté européenne, mais aussi à votre collègue des finances. Ce serait donc vous rendre service, et par là même rendre service à l'agriculture de notre pays, que de se préoccuper d'abord du fonctionnement de ce grand colosse ministériel. C'est, à mon avis, prioritaire.

Si l'on veut enfin définir une véritable politique régionale capable de répondre, d'une part, aux aspirations de ceux qui sont les premiers concernés et, d'autre part, aux difficultés interlocuteurs que sont nos partenaires et néanmoins concurrents européens, on doit tourner le dos aux expériences qui n'en finissent pas, aux tâtonnements, aux saupoudrages, aux opérations ponctuelles, souvent incohérentes, qui vont à l'encontre du but recherché et, en définitive, créent des disparités entre les catégories de professionnels, puis un mécontentement général.

Il en est ainsi de l'octroi de certaines primes et subventions, des mesures d'incitation, des remises en cause successives de l'organisation des productions et des marchés, de la commercialisation et aussi des importations et des exportations qui déconcertent.

En ce qui concerne les importations et les exportations, de viande notamment, nous sommes nombreux à nous poser des questions. Mon ami M. de Poulpique, que je remercie pour m'avoir cédé son temps de parole, aurait aimé parler de ce problème à la tribune. Mais, avec lui, nous sommes bien convaincus que la lumière devra être faite sur ce que nous considérons comme anormal. Sans faire de procès d'intention à quiconque, je me félicite que l'Assemblée ait adopté ma proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les circuits de commercialisation des viandes...

M. Marc Bécam. Cela va « saigner » !

M. Daniel Goulet. ...et principalement au niveau des importations et des exportations.

Mais puisque c'est à propos de l'agriculture régionale que je voulais surtout appeler votre attention, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire qu'il y a des régions de France qui auraient mérité un meilleur sort dans les priorités et dans les choix arrêtés dans ce budget.

L'agriculture ornaise — puisque c'est d'elle qu'il s'agit — est essentiellement tournée vers l'élevage, qui lui apporte la plus grande partie de ses revenus. Mais le département de l'Orne compte surtout des petites exploitations et, indépendamment des problèmes liés au niveau des prix et à l'organisation des marchés, son agriculture subit, alors qu'elle est en pleine mutation, plusieurs handicaps qui ne peuvent être levés qu'avec une aide accrue des pouvoirs publics.

C'est d'abord la faiblesse du revenu brut d'exploitation, le plus faible de tous les départements de l'ouest de la France. C'est ensuite l'importance des capitaux nécessaires par les formes modernes d'élevage. Nous savons à ce sujet que les aides pour les bâtiments d'élevage sont accordées en priorité aux éleveurs situés en zone de rénovation rurale.

Les structures foncières de ce département se caractérisent par de petites et moyennes exploitations, par une parcellisation très poussée du territoire. C'est donc d'opérations de remembrement qu'il convient de se préoccuper absolument en priorité. L'influence du remembrement sur la productivité est considérable, surtout si elle s'accompagne de travaux connexes indispensables, voire et petite hydraulique agricole. Or les crédits qui seront destinés cette année au remembrement, nous les connaissons déjà.

Pour le Bocage, nous pensons qu'ils couvriront à peine les frais de remembrement d'une seule commune, et encore ! C'est donc arrêter là un action essentielle déterminante en faveur d'une politique de développement rural et régional. Ce que nous souhaitons, c'est un programme prioritaire, même étalé dans le temps. Ce serait en tout cas une assurance pour l'avenir.

Malgré l'effort très important du conseil général, nous constatons un retard considérable dans le domaine de l'équipement rural, notamment de l'adduction d'eau.

On espère, par exemple, la construction d'un barrage qui alimenterait toute cette région véritablement démunie, mais cette opération capitale et d'une envergure exceptionnelle se heurte, à son tour, au financement mixte que deux ministères doivent conjointement examiner, le ministère de l'agriculture et celui de l'intérieur. Or chacun devine les difficultés qui nous attendent, mais chacun sait aussi que l'eau est essentielle à la vie d'une région et à son développement.

Dans ce Bocage normand, que je représente en partie, les paysans comprennent donc mal les discriminations dont ils sont l'objet. Aux difficultés qu'ils connaissent déjà s'ajoutent des déceptions, qui accentuent encore leur méfiance, provoquent leur peine et parfois leur colère. D'autant qu'on dit souvent d'eux qu'ils sont les assistés de la nation, alors qu'ils sont déjà défavorisés !

On comprend mal — on l'a déjà dit cent fois — que les petits exploitants, contraints d'occuper un emploi, n'aient pas bénéficié des mêmes mesures d'aide que celles que vous avez accordées récemment aux autres éleveurs.

On considère ces décisions comme arbitraires. Elles représentent, dans l'Orne, 1 p. 100 du montant total des primes qui ont été accordées. C'est véritablement créer un malaise de plus.

On comprend mal encore que les indemnités à la suite des calamités ayant atteint le maïs en 1972 n'aient pas encore été réglées. Je crois savoir pourtant que la commission nationale s'est déjà prononcée une première fois, le 11 juillet 1973. Dans une lettre du 4 septembre 1973, j'ai reçu la promesse de la signature de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances de l'époque et de son collègue de l'agriculture.

On ne comprend pas non plus pourquoi une partie de région bénéficiant du classement en zone de rénovation rurale alors que la partie voisine, limitrophe, en est exclue.

A toutes ces questions et à de nombreuses autres concernant l'enseignement agricole, la formation professionnelle continue, le devenir des maisons familiales, le desserrement du crédit pour les frais d'embouche, la campagne des pommes à cidre, problème important en Normandie, je voudrais pouvoir obtenir des réponses complètes.

Vous avez déjà donné dans votre exposé un certain nombre d'indications qui nous ont réconfortés. Mais vous devez encore nous rassurer et fournir des précisions quant à vos intentions sur les points particuliers, mais essentiels, que je me suis permis de souligner ici et que vous avez bien voulu entendre.

Il est indispensable que la situation de la région que j'ai l'honneur de représenter soit prise en considération, au même titre que les autres. Mais, je vous en prie, il est grand temps d'agir ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, l'enseignement agricole privé est une réalité vivante dont on apprécie souvent mal l'importance.

En France, ce type d'enseignement représente plus de 60 p. 100 du total des effectifs et dans le seul département du Morbihan, que nous connaissons bien l'un et l'autre, plus de 80 p. 100.

Ce pourcentage considérable, vous en conviendrez, impose que l'aide financière de l'Etat soit à la mesure de l'ampleur des problèmes qui, quotidiennement, se posent aux responsables des établissements concernés.

Cela n'a pas été le cas au cours des dernières années. L'analyse du budget des établissements agricoles privés depuis trois ou quatre ans révèle, au contraire, que si la participation financière des familles a régulièrement augmenté, les subventions du ministère que vous dirigez aujourd'hui ont eu, en revanche, une tendance à la stabilisation, pour ne pas dire à la régression.

Je suis heureux de constater qu'un effort a été accompli par vous cette année. Et pourtant combien de problèmes restent encore à régler !

En fait, je pourrais presque reprendre l'ensemble des propos que j'ai tenus à cette tribune voici exactement un an. Mais dans le court laps de temps qui m'est imparti, laissez-moi évoquer tout spécialement, moi aussi, le cas des maisons familiales. Je vous citerai, à titre d'exemple, quelques chiffres révélateurs à propos de l'une d'elles que je connais bien.

Pour un effectif stationnaire depuis quatre ans, le budget global de cette institution a augmenté de quelque 80 p. 100 ; mais si les charges incombant aux familles ont connu une augmentation de 50 p. 100, la subvention de votre ministère n'a progressé que de 20 p. 100.

Pour équilibrer son budget, cette maison familiale, comme toutes les autres d'ailleurs, est donc obligée de faire un appel croissant à la participation des familles et de trouver des ressources annexes, notamment par la location de ses bâtiments pendant l'été et les week-ends.

En 1973-1974, les seuls salaires et charges sociales pour le personnel s'élevaient à 76 000 francs, alors que les subventions de fonctionnement de votre ministère n'atteignaient que 52 000 francs, soit les deux tiers. En regard, il était requis des familles une somme de 58 000 francs.

La redevance de chaque famille pour l'année scolaire — frais d'inscription, de pension, d'internat et de scolarité — s'élevait à 1 220 francs, soit 380 francs de plus que le montant de la bourse qui atteint 840 francs. Certes, les parents agriculteurs et ouvriers agricoles recevaient également certaines primes, mais celles-ci étaient insuffisantes pour couvrir la totalité des frais.

Vous conviendrez, monsieur le ministre, que, dans ces conditions, il est difficile de parler de gratuité scolaire. Pourtant, nous avons affaire à une population sociale très intéressante et à l'égard de laquelle l'effort de solidarité nationale s'impose. J'observe donc avec satisfaction dans votre budget la progression des crédits destinés aux bourses, tout en regrettant que les bourses de l'enseignement privé connaissent une augmentation moins forte que celles de l'enseignement public. Il est hautement souhaitable que le taux des bourses soit uniformisé entre les deux secteurs d'enseignement.

Mais c'est évidemment dans le domaine des subventions de fonctionnement des maisons familiales, comme de l'ensemble de l'enseignement technique privé agricole, que l'effort le plus important devra être réalisé. Sans doute, les subventions de fonctionnement augmentent-elles de 14,07 p. 100, mais il est à craindre que cette majoration ne soit sérieusement réduite dans ses effets par la hausse du coût de la vie et ne permette pas de rattraper le retard. Elle constitue néanmoins le début d'un redressement dont nous nous félicitons et que nous souhaitons voir s'accroître.

L'exemple chiffré que je citais tout à l'heure a montré clairement qu'un décalage important continue d'exister entre le montant des subventions allouées et la réalité des besoins. Et que dire de l'insuffisance notoire des crédits d'équipements et d'investissements ?

Je tiens, à cet égard, à rendre hommage à la compétence et au dévouement des responsables des maisons familiales qui, avec des moyens précaires, doivent surmonter d'énormes difficultés (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs*)... et sont souvent contraints de faire appel à des solutions de fortune.

M. Marc Bécam. C'est exact !

M. Loïc Bouvard. Avant de conclure, je voudrais dire un mot du taux journalier des subventions à l'enseignement agricole privé dans son ensemble.

Nous constatons, d'après le rapport de M. Mayoud, que ce taux devrait être en progression de 16 p. 100 par rapport au taux réel constaté en 1974. Il s'agit là d'un fait positif, mais le moment n'est-il pas venu, monsieur le ministre, de réformer le mode de calcul de ces subventions ?

En effet, le calcul du nombre des journées de présence est amputé, non seulement des journées d'absence d'élèves pour raison de maladie, mais aussi de celles consécutives aux stages alors même que ces derniers sont obligatoires et que les enseignants, bien naturellement, doivent être rémunérés pendant toute l'année. Le remplacement des états de présence trimestriels par un forfait annuel de 250 jours par élève serait un moyen de mettre fin à ce système particulièrement injuste.

Je terminerai, monsieur le ministre, en vous demandant d'une manière pressante de signer sans tarder la convention qu'attend, avec une légitime impatience, les maisons familiales rurales.

Ces établissements, dont le rôle et la mission en milieu rural sont irremplaçables, souhaitent, grâce à cette convention, obtenir le droit et les moyens d'organiser la formation professionnelle des jeunes dans le cadre de l'alternance.

Vous connaissant, je ne doute pas que vous répondrez rapidement à leur vœu pour le plus grand bien de notre enseignement professionnel rural et, d'avance, je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Godefroy.

M. Pierre Godefroy. Monsieur le ministre, je formulerais d'abord le même vœu que mon collègue de la Manche, M. Bizet, à la fin de son rapport sur le B.A.P.S.A., que les cotisations de l'A.M.E.X.A. soient réduites de 50 p. 100 pour les veuves d'exploitants agricoles devenues chefs d'exploitation.

Je vous poserai ensuite trois questions.

La première est relative à l'aide compensatoire dite « prime à la vache ».

Les parlementaires de la Manche vous ont entretenu de certains aspects choquants de l'attribution de cette prime dans notre département. La réponse que vous avez faite se justifie, certes, sur le plan de la technique financière; elle n'en crée pas moins une inégalité sociale pour les ouvriers paysans et les artisans paysans.

Pourquoi ceux-ci exercent-ils une double activité? Tout simplement parce que, faute d'une surface suffisante d'exploitation, ils ont dû trouver un complément de ressources. Cette classe de paysans ouvriers ou artisans représente 4 000 foyers dans la Manche. Or ils sont privés de cette aide compensatrice alors que des éleveurs plus importants la perçoivent.

Il est donc indispensable qu'une mesure soit prise en leur faveur. C'est une question d'équité, voire de simple bon sens.

Ma deuxième question a trait aux difficultés de l'industrie cidricole. Je vous rappelle, monsieur le ministre, que l'accord interprofessionnel cidricole avait laissé espérer à nos agriculteurs un prix de vente des pommes à cidre compris entre 225 et 250 francs la tonne. La stagnation que connaît le marché du cidre, ainsi que celui des concentrés de jus de pomme et celui du calvados, ne permet pas à l'industrie cidricole de payer les fruits au niveau prévu. En effet, le prix de fabrication du kilogramme de concentré de jus de pomme atteint 3,20 francs alors que nos acheteurs étrangers traditionnels en trouvent sur le marché mondial au prix de 2,20 francs le kilogramme.

Parallèlement, nous assistons à un tassement des ventes de calvados. Il conviendrait d'en encourager l'exportation. Celle-ci atteint 7 600 hectolitres, et je rappelle que nous importons 70 000 hectolitres de whisky. Sans l'intervention du F.O.R.M.A., les producteurs et les industriels français ne pourraient pas tenir ou conquérir de nouveaux marchés. Ces derniers représentent pourtant un nombre respectable de milliards. Puisque M. le ministre de l'économie et des finances se plaint souvent du manque de devises, je lui indique là un moyen de faire de « bonnes affaires ».

Troisième question : quand les indemnités relatives aux calamités agricoles ayant frappé le maïs seront-elles versées?

Je me suis borné, monsieur le ministre, sans dépasser mon temps de parole, à vous poser des questions ponctuelles. J'espère que tout à l'heure vous me fournirez les réponses ponctuelles (*Sourires*) que nos cultivateurs attendent. Et je vous en remercie d'avance. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Jean Durieux. Mes chers collègues, les hasards du calendrier font qu'à l'occasion de cette session budgétaire nous avons la chance de pouvoir nous adresser à la fois au président en exercice du conseil des Communautés et au ministre français de l'agriculture.

Je profite de cette circonstance pour rendre un hommage particulier à la façon dont vous vous êtes efforcé, monsieur le ministre, de défendre les intérêts des agriculteurs français à un moment où certains de nos partenaires étaient peu disposés à accepter la moindre augmentation des prix et où la politique agricole commune semblait devoir être remise en cause. Devant la mauvaise foi de certains groupes politiques, qui ont parlé de capitulation ou de diktat, je crois qu'il était nécessaire de le souligner.

Bien sûr, et je vous l'ai déjà dit à la tribune du Parlement européen, lorsque vous nous avez fait l'honneur d'assister au débat sur l'actualisation des prix agricoles, l'augmentation de 5 p. 100 n'est qu'un petit ratissage. Elle demeure dérisoire et insuffisante. Elle ne permettra de ramener la baisse du revenu agricole en francs constants que de 16 à 11 p. 100 pour l'année 1974.

C'est pourquoi tout l'espoir des agriculteurs repose maintenant sur les propositions de prix qui vont être faites pour la campagne 1975-1976. Votre attitude au cours des prochaines négociations sera déterminante.

Vous n'avez pas peur du bilan de la politique agricole commune, avez-vous déclaré à juste titre, car les cours européens, à l'inverse des cours mondiaux, ne sont pas facteurs d'inflation.

Les indices publiés par l'I.N.S.E.E. révèlent que de juin 1973 à juin 1974 les prix agricoles à la production ont diminué de 4,1 p. 100, tandis que les prix alimentaires de détail ont augmenté de 12,6 p. 100 et ceux des produits industriels nécessaires à l'agriculture de 26,1 p. 100. C'est de cette distorsion que provient le malaise du monde agricole.

Malheureusement, les *mass media* ne le soulignent pas assez. Il y a beaucoup plus d'automobilistes que d'agriculteurs; aussi la hausse du prix du carburant touche-t-elle plus l'opinion publique. Mais sait-on, par exemple, que le prix de la formule moyenne d'engrais composés a augmenté d'environ 70 p. 100 et que pour l'agriculteur les conséquences en sont encore plus dramatiques, car ses dépenses d'engrais sont quatre fois plus élevées que ses dépenses de carburant?

Jusqu'au 1^{er} février 1975, date de mise en place des prochains prix de campagne, et même jusqu'au 1^{er} mars pour la viande, les agriculteurs vont avoir un mauvais moment à passer. Le Crédit agricole n'a jamais eu d'autant d'impayés qu'en ce moment.

Vous savez, monsieur le ministre, qu'il faut trois ans pour faire un boeuf. Les cours actuels de la viande bovine découragent les éleveurs et si le marché ne s'améliore pas dans les prochaines semaines nous allons connaître une grave diminution de notre cheptel.

Or — et vous l'avez noté hier — il y a déjà pénurie sur le plan mondial, alors qu'un milliard et demi d'habitants du globe sont sous-alimentés.

La conférence annuelle a évoqué le problème de l'organisation économique des producteurs. Les lois d'orientation ont maintenant quinze ans. Il faut leur donner un nouveau départ.

Faisons donc un bilan des capacités et des besoins de chaque pays du Marché commun. Organisons la production suivant un système de quotas révisables périodiquement, comme cela a été le cas pour la culture betteravière. Réservons aux agriculteurs le soin de faire du porc ou de la volaille, mais ne laissons pas le champ libre à ceux qui ne sont pas de la profession.

La loi-cadre que vous nous avez annoncée hier établira un plan à long terme pour la production afin que chaque agriculteur, chaque éleveur puisse produire avec une garantie de rentabilité. *A priori*, cela me semble relever du simple bon sens paysan.

Les mécanismes européens doivent donc être complétés par des mesures nationales.

C'est par ces deux rendez-vous que sont l'examen du budget et l'ultime phase de la conférence annuelle que le Gouvernement indique les orientations de sa politique agricole.

Le projet de budget s'élève à 31, 2 milliards de francs, soit une augmentation, par rapport à 1974, de 23,02 p. 100. Si l'on considère que l'ensemble du budget de la nation ne croît que de 13,8 p. 100, on peut en conclure que l'Etat s'occupe bien de l'agriculture et pour cette raison, monsieur le ministre, nous vous accordons notre soutien.

Les dépenses d'action sociale représentent plus de 17 milliards de francs. Je m'en réjouis car il n'y a pas deux types de citoyens. Dans l'agriculture, ou même titre que dans les autres professions, on doit pouvoir bénéficier de la protection sociale. Il est juste d'assurer un régime commun à tous les Français, fondé sur la solidarité nationale, et d'améliorer ainsi le sort des catégories jusqu'alors exclues ou insuffisamment protégées.

C'est avec une très grande satisfaction que je constate que l'assurance maladie augmentera de 20,16 p. 100, les prestations familiales de 10,7 p. 100 et les prestations vieillesse de 42,55 p. 100. Pour faire face à une telle amélioration, l'Etat prendra en charge une grande partie du financement du B.A.P.S.A. alors que les cotisations professionnelles progresseront très faiblement.

Je suis, en revanche, beaucoup plus inquiet de l'évolution des dépenses affectées à l'équipement en dépit de la rallonge de 100 millions de francs qui a été décidée lors de la conférence annuelle. Avec une dotation de 2,5 milliards de francs, ce secteur fait figure de parent pauvre. Depuis une dizaine d'années, alors que le budget progresse sensiblement tous les ans, les crédits d'équipement stagnent autour de 2 milliards de francs. Compte tenu de la hausse prévisible des prix, le volume des travaux qui pourront être engagés en 1975 sera inférieur à celui de 1974.

Les crédits affectés au remembrement, qui diminuent même de 30 p. 100, sont notablement insuffisants, notamment pour mon département, le Nord, où seulement une centaine de communes ont été remembrées; deux cents autres attendent encore alors que certains départements en sont déjà à un deuxième, voire à un troisième remembrement.

Dans le Nord, nous pouvons satisfaire les demandes de quatre à cinq communes par an; il nous faudra donc, au rythme actuel, une quarantaine d'années pour achever les travaux. Monsieur le ministre, je n'en verrai pas la fin.

Toujours dans le Nord, il faudra également quarante ans pour assainir la totalité de nos communes. Les réalisations sont de l'ordre de quinze millions de francs chaque année alors que le montant estimé des travaux est de six cent soixante millions. Il est assez paradoxal qu'à une époque où la lutte contre la pollution devient l'une de nos principales préoccupations, les collectivités locales ne puissent, faute de subventions, exécuter leurs programmes d'assainissement.

Les efforts d'équipement, notamment en faveur de l'habitat rural et des bâtiments d'élevage, sont désormais soutenus par des bonifications d'intérêts pour les prêts du Crédit agricole dont la dotation accuse une augmentation de 20,15 p. 100 par rapport à 1974, mais à condition de les obtenir rapidement.

Je souhaite cependant le maintien, à titre transitoire, d'un certain volume de crédits en faveur des bâtiments d'élevage afin de pouvoir apurer les dossiers pour lesquels une décision devrait intervenir dans les prochains mois.

Eu égard au retard enregistré au cours du VI^e Plan, j'estime, par ailleurs, qu'une priorité absolue doit être donnée aux industries agricoles et alimentaires et au stockage dans les secteurs de la viande et des fruits et légumes, car il s'agit d'outils indispensables pour l'ajustement de l'offre à la demande et pour l'amélioration du revenu des agriculteurs.

Dans le Nord, nous nous étonnons que le comité VI ne prenne plus, depuis un certain temps, de décisions d'octroi de primes d'orientation et de développement. Dans ce département, qui se situe au premier rang des départements agricoles, l'extension ou la modernisation des industries agricoles assurerait pourtant le maintien d'emplois dans des zones rurales qui se dépeuplent.

Les conditions météorologiques désastreuses qui ont sévi depuis plus d'un mois dans le Nord ont créé une situation dramatique, et j'appelle particulièrement votre attention sur ce point. Les chutes d'eau, trois fois supérieures à la normale, ont, en plusieurs endroits, inondé les terres et rendu les travaux des champs impossibles.

C'est ainsi que la récolte des pommes de terre se trouve fortement retardée: à l'heure actuelle, 55 p. 100 de la production est encore en terre. En certains endroits, particulièrement dans les zones basses, rien n'est arraché. Vous en êtes conscient puisque le département vient d'être déclaré zone sinistrée.

Je tiens à remercier M. le ministre de la défense d'avoir accordé des permissions exceptionnelles à certains soldats du contingent qui sont ainsi mis à la disposition des producteurs, comme je vous l'avais demandé.

Si le besoin s'en faisait sentir, cette fraction du contingent, actuellement limitée à deux compagnies par département, devrait être accrue, surtout pour l'arrachage des pommes de terre.

De même, il est actuellement impossible de procéder normalement à l'enlèvement de la récolte de betteraves qui sera, cette année, inférieure de 20 p. 100 à celle de l'année précédente. Compte tenu des pluies diluviennes qui rendent l'arrachage et le débardage extrêmement pénibles et coûteux, des mauvais rendements et de la hausse des coûts de production, je demande que les planteurs de betteraves puissent être exemptés, en 1974-1975, de la taxe du B. A. P. S. A.

Je vous rappelle que cette taxe pèse de façon discriminatoire sur les producteurs français qui sont les seuls en Europe à la supporter. Hier, vous avez manifesté votre souci de rendre plus équitable le prélèvement des cotisations sociales. Voilà une bonne occasion de le faire!

Enfin, dans l'intérêt des consommateurs et des producteurs et afin d'éviter tout trafic à travers les frontières, il faut aligner les prix français sur ceux de nos voisins.

Le cours de la tonne de betteraves oscille autour du prix de seuil de 111,17 francs en France à 157,59 francs aux Pays-Bas. Si nous ne rétablissons pas une certaine parité, l'approvisionnement sucrier de la France risque de connaître une pénurie structurelle.

Les conditions climatiques ont compromis d'autres cultures, notamment légumières. Les plantations de maïs sont de plus en plus endommagées. A cet égard, je voudrais souligner que les dossiers des producteurs de maïs sinistrés les 12 et 13 novembre 1972 — cela fait exactement deux ans — n'ont pas encore été réglés. Je sais qu'il est question de modifier l'arrêté du 14 octobre 1971 qui prévoyait que seuls les agriculteurs assurés contre la grêle peuvent prétendre à l'intervention du fonds national de calamité agricole. Mais, de grâce, n'attendez plus deux ans! Je sais que vous avez voulu donner la priorité au règlement rapide des primes à la vache et aux porcs qui a été effectué en quelques semaines, ce qui prouve que l'on peut être rapide et efficace quand on le veut.

Ma circonscription, celle du Cambrésis, fournit à ce sujet un exemple flagrant d'injustice. Dans la moitié des communes reconstruites, les agriculteurs ne doivent pas justifier d'une assurance contre la grêle et dans l'autre moitié, ils doivent la fournir. Quels sont les critères?

M. le ministre de l'agriculture. Puis-je vous interrompre?

M. Jean Durieux. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture avec l'autorisation de l'orateur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture. Ce matin, avant de venir ici, j'ai annoncé à l'assemblée générale de la mutualité agricole que la conférence annuelle avait décidé de reprendre le problème des calamités qui, effectivement, a été mal posé.

Je suis d'autant plus sensible à ce sujet que dans le département que j'ai représenté ici pendant près de vingt ans des planteurs de maïs sinistrés attendent, eux aussi, les prestations auxquelles ils pensent avoir droit.

Je tenais à vous fournir cette précision dès maintenant pour vous éviter de vous appesantir sur cette affaire.

M. le président. Et vous permettre de conclure, monsieur Durieux.

M. le ministre de l'agriculture. Je vous laisse la responsabilité de votre interprétation, monsieur le président.

M. Jean Durieux. Je vous remercie de cette information, monsieur le ministre. Il est effectivement souhaitable que le cas des agriculteurs sinistrés en novembre 1972 et qui, de bonne foi, n'ont pas déposé de demandes d'indemnisation auprès de la direction départementale de l'agriculture, précisément parce qu'ils n'étaient pas assurés contre la grêle, puisse être réexaminé à la lumière des nouvelles dispositions.

Telles sont les suggestions que je tenais à vous faire. Vous voudrez bien m'excuser d'avoir abordé brièvement tant de sujets importants, mais la discussion budgétaire nous offre une occasion exceptionnelle de vous présenter les craintes et les espérances de l'agriculture française.

Nous connaissons votre volonté d'aboutir, notamment dans les difficiles négociations qui vont s'ouvrir à Bruxelles, et nous vous aidons. Merci, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Inchauspé.

M. Michel Inchauspé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos se limitera à l'étude des problèmes qui me paraissent essentiels pour notre pays, et dont la solution aiderait considérablement l'agriculture française, et particulièrement l'agriculture basco-béarnaise.

Je ne vous apprendrai pas que celle-ci se décompose en agriculture de côtes, et en agriculture de montagne.

L'agriculture de côtes s'adonne principalement à la production céréalière. Cette activité primaire, sa rémunération, l'augmentation de son prix de revient par la hausse des engrais et du matériel ne semble pas être l'objet des principales revendications professionnelles, bien que cette production ait quadruplé en vingt ans.

Le monde agricole ne semble pas attacher d'importance au fait qu'il existe une taxe à la sortie de cinquante unités de compte pour l'exportation du maïs vers les pays tiers. A tel point que, depuis 1972, l'exportation de cette céréale, vers des pays autres que ceux de la Communauté européenne, a été stoppée.

L'Espagne, qui avait pris l'habitude d'importer le maïs du Sud-Ouest, ne peut plus en acheter. Nous avons perdu un client qui était proche de nos lieux de production.

Les milieux professionnels semblent expliquer ce décalage, cette perte au minimum du quart du revenu agricole des petites exploitations agricoles, encore plus que des grandes, par le fait que la solidarité qui a existé autrefois, quand les prix européens étaient inférieurs aux prix mondiaux, doit jouer maintenant en sens inverse.

On oublie de dire qu'à cette partie agricole le traité de Rome avait prévu une contrepartie industrielle, qui a pleinement joué, et qui a permis, entre autres, un développement considérable de l'industrie allemande et de ses machines-outils, lesquelles inondent la France.

Pour le maïs seulement, cela fait, au prix actuel, un milliard de moins en devises fortes, et près de trois milliards de francs pour l'ensemble des exportations agricoles vers les pays tiers, soit 10 p. 100 du déficit de notre balance commerciale.

Le fair play européen coûte cher à notre pays, qui n'en a même pas le bénéfice moral.

Peut-être certains producteurs de viande industrielle, je dirai plutôt de viande artificielle, font-ils pression pour maintenir les céréales au-dessous de leur prix réel. La mauvaise qualité de cette production a été l'une des principales causes de la mévente de la viande : il faudrait qu'à l'étal du magasin de détail, le commerçant indique sur le morceau de viande l'origine et la race de la bête, comme on le fait aux Etats-Unis.

Les éleveurs savent qu'entre un faux-filet de frisonne réformée et un faux-filet de charolais ou de blonde, la différence de qualité est telle que le prix devrait varier du simple au triple.

Oubliez, monsieur le ministre, ces fabrications de produits non naturels et demandez la suppression de ce prélèvement à l'exportation vers les pays tiers. Vous favoriserez considérablement la balance commerciale de la France et vous sortirez de l'angoisse les petits producteurs de céréales qui ne demandent aucune aide et qui veulent simplement que leur marchandise soit payée au prix réel.

Nous avons parlé de la mauvaise viande, mais là où vous trouvez de la bonne viande, là où on la fait de façon artisanale, c'est dans la montagne française, notre montagne encore bien vivante et ce sera le deuxième sujet de mon propos.

Les autorités de Bruxelles, ou plutôt la Hollande et l'Allemagne, ont affirmé que certaines primes données à la tête de bétail n'étaient pas conformes aux règlements communautaires. C'est peut-être vrai, mais en revanche nos partenaires du Marché commun ont accepté les aides données par la France aux communes de montagne. Alors, pourquoi ne pas développer ces aides ?

Non pas en les multipliant, ou en ajoutant d'autres types d'aides à celles que vous avez mises au point mais je suis sûr d'être l'interprète de la plupart des intéressés en affirmant qu'avec certains aménagements, pour le matériel par exemple, le système actuel d'aide à la montagne mis au point par vos services et par vous-même contribuera au maintien de la vie en montagne.

Ce n'est donc pas en multipliant ces aides, mais en les étendant dans les zones à vocation pastorale, que vous réussirez à satisfaire les montagnards. Pour cela, aucune loi, aucun décret n'est nécessaire. Il suffit d'appliquer le critère altimétrique, mais aussi le critère économique prévu dans les décrets de 1961 et 1962, qui a été à la base du classement en communes de montagne.

Cela a été fait dans nombre de départements, mais pas dans le mien, celui des Pyrénées-Atlantiques. Je ne puis parler que de ce que je connais : la chambre d'agriculture, le conseil général, la commission départementale des structures ont déterminé une liste de 116 communes qui répondent toutes au critère altimétrique ou au critère économique, alors que seulement 56 communes ont été classées dans le Béarn et dans le pays basque.

Les deux députés concernés, Maurice Plantier et moi-même, vous demandent instamment de corriger le précédent classement qui aboutit à ce que des communes utilisant les mêmes pâturages et copropriétaires de ceux-ci sont, les unes classées, et les autres pas.

De toute manière, l'incidence financière serait faible, car, ne seraient primés que les troupeaux séjournant en montagne.

Le montagnard, qui a ses traditions originales, essentiellement constituées autour de la solidarité de tous, ne comprend pas ; et les avantages donnés aux uns plutôt qu'aux autres, créent un climat d'injustice, dans ces montagnes où l'ordre ancestral ne peut être observé que par un consensus général.

Monsieur le ministre, en terminant, je vous demanderai de ne pas maintenir un régime spécial pour les Pyrénées-Atlantiques, qui ne sont plus basses, comme vous le savez, et qui ne l'ont jamais été.

Ratifiez la liste qui vous est proposée par toutes les instances départementales, préfectorales, chambre d'agriculture, commission des structures, conseil général, par la simple application des décrets de 1961 et 1962, comme ailleurs, et notre département vous remerciera d'avoir rendu la paix à nos montagnes, de leur avoir permis, non seulement de survivre, mais de vivre, en donnant confiance à la génération actuelle, et surtout à la jeune génération, aux jeunes, passionnés d'élevage et d'air pur, porteurs de justice et de sérénité.

Vous avez le moyen de le faire puisque vous avez réussi à porter le montant de vos crédits pour l'indemnité spéciale de montagne de 200 à 300 millions de francs.

Les Basques et les Béarnais vous font confiance. Ils sont persuadés que l'avenir leur donnera raison et que vous ne les décevrez pas. Ils vous remercient d'avance. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Dutard.

M. Lucien Dutard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les chapitres relatifs aux équipements dits de production me conduisent à présenter quelques remarques sur les points essentiels.

La première a trait aux soldes disponibles de ces divers chapitres au 31 décembre 1973. Leur montant global est de 194 949 000 francs. Il est pour le moins regrettable qu'une telle somme soit restée inemployée dans une période de dévaluation monétaire ; il serait d'ailleurs intéressant de faire le total pour l'ensemble du budget des crédits inutilisés.

Ma deuxième remarque se rapporte aux autorisations de programme du chapitre principal, le chapitre 61-65. En 1974, la dotation globale pour 1974 était de 267 280 000 francs et elle s'élèvera à 281 280 000 francs en 1975. L'augmentation de 14 millions de francs, soit à peine plus de 5 p. 100, ne compense pas l'érosion monétaire. Elle est très inférieure à la croissance moyenne du budget. Cela confirme la tendance générale à l'austérité pour les équipements agricoles.

Les petits et moyens exploitants familiaux sont les principales victimes de votre politique. Compte tenu de la crise exceptionnelle grave de l'élevage et des difficultés de la production laitière, leur survie, dans la région que j'ai l'honneur de représenter, ne tient qu'à quelques cultures spécialisées comme le tabac, la noix et la fraise. Il convient de défendre ces cultures, d'abord sur le plan intérieur. A ce sujet, j'ai le devoir d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur la quadruple nécessité de procéder rapidement aux indemnités des calamités agricoles récentes ou plus anciennes, de créer une caisse de garantie, de desserrer un peu le crédit par l'octroi de prêts à intérêt bonifié et de revenir à l'indexation des prix agricoles. De plus, en aucun cas, notre agriculture ne doit faire les frais des difficultés présentes ou futures de la C. E. E.

Enfin, monsieur le ministre, à quand le classement de la Dordogne en zone de rénovation rurale, comme je l'ai demandé dès le mois d'avril 1973 ?

Ma troisième remarque portera sur la faiblesse des dotations de deux articles importants : l'article 10 — Equipement de production agricole — et l'article 30 — Achat public — qui s'élèvent respectivement à 8 et 11 millions de francs. Sur ce dernier point, je rappelle l'intervention que j'ai faite quant à l'éventualité de la suppression de l'abattoir de Sarlat. Vous m'avez indiqué, monsieur le ministre, dans votre réponse du 29 octobre dernier, que vous prescriviez un examen attentif de cette question. Les élus, les professionnels et la population de Sarlat attendent avec impatience une décision, qu'ils espèrent favorable.

Ma quatrième observation a trait à l'insuffisance du chapitre 61-65 en ce qui concerne la subvention aux collectivités locales, soit 13 millions de francs, représentant environ 4 p. 100 des autorisations de programme demandées. Il s'agit d'un nouveau transfert de charges au détriment des collectivités locales qui ne reçoivent, par ailleurs, qu'une trop faible dotation globale pour la rénovation rurale.

Il faut aussi souligner, au sujet de la transformation et de la commercialisation, la progressive et dangereuse pénétration des capitaux étrangers dans de nombreux secteurs des industries agro-alimentaires et la nécessité d'augmenter nos capacités de stockage, notamment pour la viande, le lait et le vin.

Le chapitre 61-60 traite de l'hydraulique. Il concerne autant l'aménagement du territoire que l'agriculture puisqu'il comprend l'aménagement des rivières et bassins et les barrages qui répondent à l'intérêt économique national. L'ensemble des autorisations de programme demandées est inférieur de 6 p. 100 à la dotation de 1974, et si les crédits de paiement sont légèrement supérieurs, ils sont, par contre, nettement en dessous de ceux de 1973. Dans ces conditions, le taux d'exécution du Plan pour l'aménagement hydraulique des terres agricoles ne sera que d'environ 70 p. 100.

Il en est de même de l'aménagement des grandes régions agricoles — chapitre 61-61. La diminution des dotations est générale, aussi bien pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement.

Les chapitres 51-80 et 61-80 consacrés aux investissements productifs forestiers connaissent une progression de 43 p. 100 en francs courants par rapport à 1974, ce qui correspond à une augmentation réelle d'environ 32 p. 100. C'est sans doute le secteur sylvicole qui est le mieux traité dans l'ensemble de ce budget, d'autant qu'il convient d'y ajouter le compte d'afféctation spéciale portant sur les dotations du fonds forestier national.

La défense et le renouvellement de nos forêts posent bien des problèmes, y compris des problèmes écologiques. Permettez-moi, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur les sylviculteurs, propriétaires, métayers ou fermiers, dont la situation souvent difficile a été soulignée, notamment le 1^{er} septembre dernier, en Dordogne, lors du congrès départemental, en présence des représentants de votre administration.

Les rapporteurs, et notamment notre collègue, M. Franchère, dans le rapport qu'il a présenté au nom de la commission des finances, ont fait une analyse des S.A.F.E.R. à laquelle il n'y a rien à ajouter, sinon qu'il est nécessaire que la participation des professions agricoles y soit plus grande; ce qui est vrai aussi pour les plans d'aménagement rural. Observons, de plus, que la somme portée au chapitre 66-50 — fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles — soit 11,2 millions de francs, nous paraît bien faible compte tenu, notamment, de la nécessité de reclasser les agriculteurs dans une période d'exode rural où disparaissent de nombreuses petites exploitations.

Quant aux opérations de remembrement, elles vont encore régresser puisque les autorisations de programme diminuent de 4,6 p. 100. Ainsi, le remembrement si nécessaire, notamment en région de polyculture familiale, se trouve fortement compromis.

Signalons au passage que notre proposition de loi n° 418, dont j'ai déposé le rapport le 5 avril dernier devant la commission de la production et des échanges, traitait du problème essentiel de la démocratisation du remembrement, alors que le projet gouvernemental, qui a permis d'écarter notre proposition, ne porte que sur quelques problèmes techniques. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions lors du débat en séance publique.

A propos du chapitre 61-72 — constructions rurales et travaux d'aménagement en zone rurale — il faut d'abord souligner la stagnation des crédits pour les bâtiments d'élevage et les autres bâtiments d'exploitation. En fait, les subventions se trouvent diminuées par la hausse du coût de la construction et l'érosion monétaire. Dans ces conditions, les difficultés qu'éprouvent les exploitants familiaux pour faire aboutir leurs demandes de subvention vont encore s'aggraver. Or les retards atteignent souvent plusieurs mois en raison de l'insuffisance des crédits par rapport au nombre de demandes en instance.

Tels sont les résultats de votre politique. Elle se traduit par une régression dans le domaine des équipements de production agricole qui sont cependant des investissements de première nécessité.

Une autre politique est possible, qui permettrait de réaliser avec les moyens financiers nécessaires, l'aménagement de l'espace rural, le développement des équipements productifs ruraux « en tenant compte des besoins de l'industrialisation, de ceux du tourisme et de la nécessaire protection de la nature ».

Je cite là un passage du programme commun de la gauche.

J'ajoute que dans l'ouvrage édité par le parti communiste français, *Quelle Agriculture pour la France?* figurent aussi des propositions détaillées de solutions concernant tous les problèmes agricoles de notre pays et de notre temps.

En conclusion, les insuffisances et les disparités que j'ai brièvement analysées sont pour nous une raison de plus de ne pas voter l'ensemble du budget de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Boyer.

M. Jean Boyer. Le budget de l'agriculture est de ceux qui sont toujours examinés par le Parlement avec une attention toute particulière, mais cette année plus encore que les années précédentes.

L'année 1974 aura été difficile, très difficile même, pour les agriculteurs français. Par ailleurs, au cours des mois précédents, nous avons assisté à une évolution néfaste des marchés pour un certain nombre de produits agricoles, les fruits et légumes et la viande, pour ne citer que ceux-là.

La baisse des cours a été d'autant plus durement ressentie que les années 1972 et 1973 avaient, au contraire, connu une évolution satisfaisante des prix des produits agricoles.

L'agriculture a subi le choc de l'inflation, comme les autres secteurs économiques, mais d'une façon peut-être plus aiguë encore que la plupart d'entre eux. Le temps n'est plus, en effet, où l'agriculture, vivant en relative autarcie, était plus ou moins préservée des à-coups de la conjoncture.

Elle est maintenant insérée dans les circuits économiques et financiers, et produit désormais essentiellement à partir de biens et de services achetés à l'extérieur. Or toutes ces charges ont considérablement augmenté en 1974 — de plus de 50 p. 100, par exemple, pour les seuls engrais.

Dans cette conjoncture, les difficultés spécifiques de l'agriculture proviennent de ce que le système très particulier de formation des prix agricoles ne permet pas aux agriculteurs de répercuter l'augmentation des coûts dans leurs prix de vente.

C'est ainsi que les prévisions établies pour 1974 font apparaître, face à une augmentation de plus de 23 p. 100 du coût des consommations intermédiaires, une progression des recettes agricoles qui ne dépasserait pas 7,5 p. 100. Et ces perspectives ne peuvent qu'être aggravées par les intempéries de cet automne.

Il est certain que le revenu agricole subira, en 1974, une baisse importante, baisse qui pourrait atteindre 15 p. 100. Le contraste est flagrant avec la situation favorable qui avait été enregistrée en 1973 et en 1972.

Pour l'évolution du revenu agricole, 1974 sera la plus mauvaise année depuis dix ans.

Si, m'exprimant au nom du groupe des républicains indépendants, j'ai insisté sur cette situation déplorable de l'agriculture en 1974, ce n'est pas pour vous en faire reproche, monsieur le ministre, non plus qu'à vos prédécesseurs.

Car il faut reconnaître que dès les premiers mois de cette année, le Gouvernement français a pris connaissance de cette évolution inquiétante et qu'il a agi en conséquence, d'abord en prenant l'initiative de demander à la Communauté européenne l'application de la clause de sauvegarde pour les importations de viande bovine, puis en prenant, en juillet dernier, toute une série de mesures d'aides directes en faveur des agriculteurs, mesures dont le coût total a représenté, il faut le rappeler, près de trois milliards de francs.

Mais ces mesures, pour importantes qu'elles soient, ne permettent pas de clore avec bonne conscience le dossier du revenu agricole en 1974. Vous le savez bien, monsieur le ministre, puisque vous avez décidé que la deuxième phase de la conférence annuelle qui aura lieu dans quinze jours, serait précisément consacrée à l'examen du revenu agricole.

Les agriculteurs français attendent avec impatience les résultats de cette conférence. On ne doit pas les décevoir car, répétons-le, les agriculteurs sont une des rares catégories sociales, qui voit, en 1974, son pouvoir d'achat non pas stagner mais diminuer. Ce qui paraîtrait inacceptable pour d'autres Français, ne l'est pas moins pour eux.

De plus, pour raisonner en termes économiques, n'oublions pas que les récoltes et les productions de 1975 se préparent dès l'automne 1974. Et dans les circonstances financières critiques que connaissent en ce moment les entreprises agricoles, comment ne pas craindre que l'année 1975 ne soit compromise ?

C'est d'un deuxième ballon d'oxygène que l'agriculture française a besoin et, s'il n'est pas possible d'agir sur le niveau des prix, il convient d'alléger les charges.

Je n'entends pas plaider ici en faveur d'un recours systématique et permanent aux aides directes qui perpétuerait de façon absurde l'image d'une agriculture sous-développée et

assistée. Les intéressés eux-mêmes, et notamment les jeunes, ne le souhaitent pas. Mais il convient de rechercher, face à une situation exceptionnelle, les mesures exceptionnelles qui pourraient être prises dans le respect des règlements européens.

La solution pourrait être trouvée, en particulier, par le biais de la fiscalité et, plus précisément, de la T. V. A. Ne pourrait-on pas, monsieur le ministre, accorder, au titre de l'année 1974, un remboursement exceptionnel à tous les agriculteurs assujettis ou non à la T. V. A. ? Le taux de ce remboursement pourrait d'ailleurs être modulé par secteur. Je crois savoir que le gouvernement allemand a déjà appliqué une mesure semblable qui ne pourrait donc pas être considérée comme contraire à nos engagements européens. Mon autre suggestion est relative aux crédits à court terme qui sont soumis à la règle de droit commun concernant l'encadrement du crédit. Après avoir enregistré pendant les huit premiers mois de l'année de forts dépassements par rapport à la norme de 13 p. 100, la progression des encours de crédits à court terme aux agriculteurs a été limitée de façon beaucoup plus rigoureuse depuis quelques semaines.

Cette évolution est normale si l'on se place au niveau de la lutte contre l'inflation, mais, hélas ! elle aggrave les difficultés de trésorerie des agriculteurs au moment où il leur faut financer la préparation des récoltes de 1975. Monsieur le ministre, il conviendrait d'assouplir les rigueurs de l'encadrement du crédit pour les prêts destinés au financement des récoltes.

Ces efforts supplémentaires que je vous demande, au nom du groupe des républicains indépendants, en faveur des agriculteurs, ne sauraient suffire, monsieur le ministre, à transformer radicalement le bilan déplorable de l'agriculture en 1974. Au moins, permettraient-ils — ce serait déjà beaucoup — de limiter les dégâts, au terme de cette année particulièrement difficile, et donc d'aborder l'année 1975 dans des conditions moins défavorables.

J'arrive maintenant à l'analyse du budget proprement dit.

Le budget que vous présentez aujourd'hui se ressent, bien entendu, comme tous les autres, de la rigueur inévitable dans une période difficile. Il s'en ressent malgré tout moins que d'autres dans la mesure où il enregistre un taux de croissance de 23 p. 100, c'est-à-dire beaucoup plus élevé que celui du budget général de la nation.

Mais ce taux de progression globalement satisfaisant recouvre une croissance inégale des différents postes budgétaires.

On pourrait dire, en quelque sorte, que le budget de l'agriculture sauvegarde pour l'essentiel le présent, mais au prix, malheureusement, de sacrifices en ce qui concerne la préparation de l'avenir, et je veux parler des dépenses d'équipement.

Ce budget sauvegarde le présent car il respecte des priorités reconnues depuis longtemps.

En premier lieu, la protection sociale des agriculteurs constitue, à juste titre, le point fort de ce budget. La progression très importante du budget annexe des prestations sociales agricoles s'explique notamment par l'augmentation des prestations d'assurance vieillesse. Celles-ci constituent en général une bonne part des dépenses d'action sociale pour une raison bien connue de chacun, et qui tient à l'évolution démographique du régime, par suite de la baisse de la population active employée dans l'agriculture.

Il reste que, dans le budget pour 1975, le chapitre réservé aux prestations de vieillesse marque une évolution particulièrement remarquable. Elle s'explique essentiellement par la mise en œuvre des décisions gouvernementales concernant l'augmentation du minimum vieillesse. L'accroissement des dépenses pour le paiement des prestations d'assurance vieillesse justifie, en grande partie, l'augmentation exceptionnellement élevée de la subvention versée par le budget général au profit du B. A. P. S. A.

Compte tenu d'un tel effort de participation de la collectivité au financement du B. A. P. S. A., il paraît donc raisonnable que les cotisations de la profession s'accroissent de 13 p. 100. Certes, pour plusieurs catégories d'agriculteurs plus particulièrement atteints par la dégradation du revenu agricole, cette participation peut sembler déjà très lourde. Il faut cependant souligner qu'à cette augmentation de 13 p. 100 des cotisations correspondra une progression de 30 p. 100 des prestations.

En conséquence, pour l'année 1975, la part des cotisations professionnelles dans le financement du B. A. P. S. A. descendra en dessous de 16 p. 100, alors qu'elle avait dépassé 18 p. 100 ces dernières années.

Autre poste de ce budget dont l'évolution me semble positive : l'enseignement agricole.

Dans une mesure moindre, évidemment, que la protection sociale, le chapitre réservé à l'enseignement constitue une des priorités du présent budget. Je ne puis dire qu'il prépare réellement l'avenir tant le retard pris dans ce domaine est grand. Je dirai plutôt qu'il rachète le passé et préserve le présent.

Les dépenses de fonctionnement forment la grande masse de ce budget et en expliquent une certaine « inertie », semblable, mais heureusement dans de moindres proportions, à celle du ministère de l'éducation.

Ceci permet de comprendre pourquoi, malgré des dépenses de fonctionnement en forte augmentation par rapport à 1974, les créations de postes sont très réduites. Ainsi, par manque de personnel, la capacité d'accueil des équipements risque-t-elle d'être insuffisamment utilisée.

Je formule donc le vœu, monsieur le ministre, qu'une partie de la « rallonge » de 48 millions de francs que vous nous avez promise soit affectée à la création d'emplois.

Il reste, évidemment, que d'autres facteurs entrent en jeu pour la répartition de ce crédit supplémentaire. Ainsi, la situation financière particulièrement difficile qu'ont connue au cours des dernières années les maisons familiales rurales pourrait inciter à attribuer une partie de la « rallonge » à l'enseignement privé.

La faiblesse des crédits de fonctionnement alloués à l'enseignement privé en 1972, 1973 et 1974 a été soulignée à maintes reprises. Il serait donc souhaitable que l'augmentation de 15 p. 100 prévue pour ce poste en 1975 soit portée à un niveau plus élevé encore, ainsi que l'a déjà demandé M. Mathieu.

Il faudrait également rechercher les solutions permettant, pour les bourses, d'atteindre la parité entre les enseignements public et privé.

Soulignons la nette priorité qui est donnée, comme en 1974, aux aides spécifiques en faveur des zones de montagne.

Cette politique de continuité, qui exprime une fidélité dans les choix, devrait permettre d'obtenir une efficacité réelle dans les résultats et je ne peux que m'en réjouir.

En terminant mon intervention, je présenterai rapidement deux remarques dont la première portera sur les statistiques.

De grands progrès ont déjà été enregistrés dans ce domaine qui permettent de disposer d'informations précises pour suivre l'évolution d'ensemble de l'agriculture mois par mois et qui facilitent, notamment, la mise au point des budgets prévisionnels.

Ne pourrait-on envisager d'affiner encore cet outil statistique afin de disposer de budgets prévisionnels, non plus seulement globaux, mais sectoriels et régionaux ?

Ma seconde remarque est relative aux crédits prévus pour la bonification des prêts du Crédit agricole.

La dotation, à ce titre, croît de plus de 20 p. 100 ce qui est très satisfaisant. Toutefois, il importe de garder présent à l'esprit que cette augmentation correspond moins à un accroissement des moyens financiers des agriculteurs qu'à la traduction budgétaire du renchérissement du coût de l'argent.

J'en viens maintenant aux observations concernant les crédits d'équipement. Leur fonction est essentielle puisqu'elle est de préparer l'avenir. Or, que constater d'autre, sinon que la rançon du grand effort consenti en faveur de la couverture sociale des agriculteurs, est d'une très grande rigueur dans les dépenses qui conditionnent pourtant le développement de l'agriculture.

Cette évolution défavorable des équipements, depuis deux ans, notamment de ceux destinés au développement rural, ne doit cependant pas nous incliner vers un pessimisme exagéré. Le taux global de réalisation du VI^e Plan sera proche de 88 p. 100 et atteindra même 90 p. 100 pour les équipements productifs agricoles.

Je ne relèverai qu'un ou deux points au sujet de l'augmentation de ces crédits.

D'abord, la progression des crédits dévolus à l'enseignement est parallèle à celle des charges du budget général, donc très supérieure à la croissance moyenne des autorisations de programme qui sera de 8 p. 100, compte tenu de la rallonge prévue de cent millions de francs. L'accent mis, là encore, sur les dépenses en faveur de l'enseignement traduit un souci de cohérence dont on peut se féliciter.

Les dépenses d'équipement consacrées à la transformation des produits agricoles connaissent, en revanche, une progression très modique, quasi symbolique. Il importe pourtant de poursuivre l'effort dans ce domaine. Aussi une partie de la rallonge de cent millions de francs obtenue à la conférence annuelle serait-elle avantageusement consacrée aux équipements de condi-

tionnement et de transformation, notamment de stockage des produits agricoles, compte tenu des difficultés apparues récemment dans ce secteur.

Toutefois, cette rallonge ne permettra pas de combler le retard pris, en général, par les dépenses d'équipement.

Je ne vous en fais pas grief, monsieur le ministre, car j'en comprends les motifs, mais j'en regrette les conséquences et je m'associe à certains de mes collègues qui suggèrent l'émission d'un grand emprunt d'équipement agricole, à l'instar de ce qui a pu être fait pour le téléphone, les autoroutes et de ce qui semble envisagé pour l'humanisation des hôpitaux.

Cette mesure permettrait d'étaier les charges de financement sur une plus longue période, tout en accélérant, dans l'immédiat, le rythme des réalisations.

Monsieur le ministre, je vous ai traduit très simplement les réactions et les propositions du groupe des républicains indépendants.

En son nom également, qu'il me soit permis de vous faire part de sa gratitude pour votre dynamisme et pour votre courage que vous mettez toujours si largement au service de la nation. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Capdeville.

M. Robert Capdeville. Monsieur le ministre, aux dires de certains, l'Institut national de la recherche agronomique a été bien servi dans le budget pour 1975.

Vous-même avez parlé de « développement de la recherche », « d'investissement en matière grise » ; vous avez fait remarquer que l'I. N. R. A. n'avait pas obtenu l'attention qu'il méritait ; qu'il devait devenir un instrument exceptionnel auquel il fallait donner toute sa mesure.

Démentant certaines rumeurs, vous avez ajouté : pas de démantèlement, pas de privatisation ni de bureaucratisation.

Tant mieux ! Le climat y sera meilleur. Mais nous aurions aussi aimé vous entendre parler chiffres.

Apparemment, les chiffres, et il n'est pas question de les contester, semblent en augmentation. Malheureusement, les conclusions que l'on peut tirer d'une étude en profondeur, sont loin d'être aussi optimistes.

La majeure partie de l'augmentation, en francs courants, sera affectée aux hausses de salaires, à la « contractualisation » des 2 300 ouvriers et à des mesures intéressant le personnel en place. Ce qui est attribué par ce biais, aujourd'hui, est le règlement partiel d'une dette déjà ancienne.

La subvention de fonctionnement — salaires exclus — était déjà, en 1974, la même qu'en 1967, soit 36,8 millions de francs. Cela explique la situation très grave à laquelle l'I. N. R. A. a dû faire face, au début de l'année.

Différentes mesures de dépannage ont été prises en catastrophe et seront, il est vrai, régularisées en 1975, mais sans accroissement. Au contraire, il y a régression puisque le franc perd, chaque mois, un peu plus de son pouvoir d'achat.

La dotation des autorisations de programme est à peu près la même qu'en 1974.

Le budget d'investissement de l'I. N. R. A. a diminué de près de moitié en sept ans : voilà, certes, ce que n'avait pas prévu, il y a vingt-huit ans, le ministre socialiste qui créa l'Institut.

Le résultat ? Des laboratoires aux appareils périmés, des machines essouffées, des chercheurs désorientés. L'I. N. R. A. subit les conséquences de la politique de régression de la recherche scientifique depuis 1969.

La part du produit national brut consacrée à la recherche, qui dépassait 2,2 p. 100 en 1967, sera inférieure à 1,5 p. 100 en 1974 et sera plus faible encore en 1975 ; c'est l'agronomie qui souffre plus particulièrement de cette diminution de moyens.

En 1967, les autorisations de programme de l'I. N. R. A. représentaient 42 p. 100 de celles du C.N.R.S. Aujourd'hui, elles n'en représentent plus que quelque 20 p. 100.

En matière de prévisions, l'espoir né des recherches antérieures, quant au rééquilibrage animal-végétal, est abandonné au moment où notre avance technique, dans le domaine des céréales, en particulier, est grignotée par les pays concurrents.

Comment cette situation s'accorderait-elle avec vos déclarations sur l'élevage, monsieur le ministre ?

Pourtant, vous ne pouvez invoquer l'alibi de Bruxelles pour ne rien faire.

Cet état de fait est particulièrement grave, au moment où l'agriculture doit compenser, par un effort d'exportation accru, l'imprévoyance de notre politique énergétique et où l'élevage connaît une crise dramatique.

Or, la crise des protéines aurait pu donner à réfléchir depuis longtemps. Dès 1966, les chercheurs avaient appelé l'attention de votre prédécesseur sur l'imminence et l'importance de cette crise qui se préparait et sur une dépendance que le Président de la République devait, plus tard, qualifier d'« inimaginable ». Aucun compte n'a été tenu, ni de l'avertissement, ni des propositions concrètes.

Les conséquences en ont été, dès l'été 1973, des importations impératives mais incertaines de soja qui ont coûté en un an un milliard de francs de plus que l'année précédente. Ce n'était vraiment pas le moment !

A contrario, l'exemple des productions de maïs et de céréales est frappant. Grâce aux recherches antérieures de l'I. N. R. A., la production de maïs a été multipliée par vingt en vingt ans. Le solde des exportations de céréales dépasse dix milliards de francs.

Existe-t-il, pour un Etat, un investissement plus rentable que la recherche agronomique ? Seul le Gouvernement en doutait jusqu'à ce jour et a ignoré ses chercheurs, quand il ne les a pas humiliés.

Les résultats des essais de culture de soja, dans le Midi, sont techniquement intéressants. Certes, le terrain des hypothèses est encore vague. Raison de plus pour donner toute liberté aux chercheurs dans la découverte de variétés adaptées au climat spécifiquement méridional. Il importe de leur donner les moyens de participer efficacement à la compétition européenne. Dans cette guerre froide qui se livre autour du soja et des protéines, la France se doit de relever le défi.

A cette intensification de la recherche doit s'ajouter une politique sérieuse de maîtrise de l'eau.

Le Midi de la France peut, demain, apporter sa contribution à une solution d'indépendance européenne. Il dispose du soleil. Il lui manque l'eau qui peut aisément lui être fournie par une relance de la politique des barrages dans le cadre du VI^e Plan.

Demain, sous la pression des affamés du monde entier, les politiques agricoles changeront assurément avec les besoins. Suivra sans doute la découverte de nouveaux produits, de nouvelles techniques d'alimentation. Il faut placer notre agriculture à la pointe de ce combat.

Aujourd'hui, le microscope est peut-être plus important que la charrue. Mais ces deux outils judicieusement employés peuvent chasser l'angoisse qui commence à envahir les responsables politiques et enraye une spéculation honteuse consécutive à une pénurie savamment entretenue.

Il est grand temps que vous en preniez conscience. Il est tout juste temps de redresser la barre. Sur ce point de votre budget, notre vote négatif aura valeur d'avertissement solennel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Chaumont.

M. Jacques Chaumont. Monsieur le ministre, avec votre courage coutumier, vous nous présentez, dans un contexte difficile, un bon budget social, mais je crains qu'il ne soit pas un bon budget de l'agriculture.

Cela me conduit à formuler trois observations.

La première portera — sans doute n'est-ce pas original — sur l'insuffisance des crédits d'équipement, notamment de ceux consacrés aux équipements collectifs. Or l'aménagement rural est une condition du développement de nos campagnes et du maintien sur les exploitants des jeunes agriculteurs.

Les plans d'aménagement rural constituent un excellent outil d'aménagement, d'animation et de création d'équipements collectifs. La profession et les agriculteurs le savent bien, comme en témoignent, dans mon département, l'élan et l'espoir qui ont accompagné les enquêtes et les études préalables à la création d'un P.A.R. du Val-de-Loir. Encore faut-il que soient inscrits les crédits correspondants.

Mais, à côté des équipements collectifs, les équipements individuels ne sont pas moins vitaux. Or je constate, toujours dans mon département, que vos services ne reçoivent plus actuellement aucune demande de subvention pour les bâtiments d'élevage.

Découragement devant la situation de l'élevage? Oui, certes, mais aussi carence de l'administration. Songez qu'à ce jour les subventions afférentes aux dossiers déposés au début de l'année 1973 n'ont pas encore été versées et je pourrais multiplier les exemples. Je souhaite donc que vous puissiez nous annoncer qu'un effort particulier sera consenti dans ce secteur.

En second lieu, je ne trouve pas, dans votre budget, les moyens propres à compenser la perte de revenu subie, en 1974, par les agriculteurs et singulièrement les éleveurs.

Où prendrez-vous, le 22 novembre prochain, les quelque six milliards de francs qui manquent? Je sais que vous êtes tenu par les règlements communautaires mais, puisque vous ne pouvez agir sur les prix, il vous faut abaisser les coûts de production, par exemple en réduisant la fiscalité par le remboursement des crédits d'impôts, la déduction de la T. V. A. sur les produits pétroliers, l'élévation des taux de remboursement forfaitaire pour les éleveurs d'animaux et les producteurs de lait. Il vous faut aussi, c'est capital, exercer une action volontariste pour contrôler le coût des aliments du bétail.

Parallèlement, des mesures devraient être prises en matière de crédit en faveur des agriculteurs, en particulier les jeunes, qui ont contracté des emprunts pour s'équiper et qui, actuellement, ne peuvent faire face à leurs échéances. Il faudrait leur consentir des prêts de consolidation et ouvrir, pour le secteur de l'élevage, un volume de prêts hors quota à court terme.

Au moment où l'on parle beaucoup du redéploiement de l'économie — et ce sera ma dernière observation — votre budget n'amorce aucune révision en profondeur de notre politique agricole. Combien d'années encore faudra-t-il aider les produits et non les producteurs?

L'aide aux produits profite aux plus riches sans améliorer sensiblement le sort des plus modestes, favorise actuellement les céréaliers au détriment des éleveurs et représente et représentera de plus en plus une charge financière insupportable pour la collectivité. Dans ce domaine aussi il importe de « conduire le changement ».

Le 22 novembre prochain, vous participerez à la deuxième phase de la conférence annuelle. Pour l'heure, nos campagnes sont calmes. Cela est dû au calendrier des travaux des champs aussi bien qu'à une angoisse diffuse devant un avenir incertain. Mais ce calme ne traduit ni la résignation ni l'indifférence. Si le Gouvernement n'apporte pas aux agriculteurs les moyens de maintenir leurs revenus au niveau actuel, alors, monsieur le ministre, craignez de connaître la tempête. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Après les interventions de mes collègues du groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux sur les divers problèmes auxquels se trouve confrontée l'agriculture, qu'il s'agisse de productions, de financement, de formation, d'équipements de base ou même du budget social, je me bornerai, monsieur le ministre, à trois brèves observations.

Pour les aides à l'agriculture, il conviendrait d'éviter le saupoudrage qui, non seulement ne donne pas satisfaction aux agriculteurs, mais quelquefois même crée des difficultés supplémentaires.

J'en prendrai pour exemple la situation de mon département, région de moyenne montagne où, en application des critères retenus, une partie seulement des communes a été classée — souvent les plus favorisées — alors que les plus défavorisées ne bénéficient pas encore de cette aide.

Je sais que vous êtes particulièrement attentif à ce problème puisque vous avez désigné un ingénieur général chargé d'enquêter sur le terrain. Je veux espérer que ses conclusions seront positives et répondront à l'attente des agriculteurs de mon département.

Par ailleurs, les zones défavorisées ont-elles été délimitées? Je crois savoir que la France n'a pas encore déposé, à Bruxelles, la liste de ces zones. Ce dépôt interviendra-t-il prochainement? Je vous ai récemment interpellé, monsieur le ministre, dans le cadre d'une question au Gouvernement, sur l'aide spéciale à l'élevage. Les explications que vous m'avez alors données ne laissaient pas apparaître une solution au problème posé.

En effet, les critères de l'Amexa, retenus pour l'attribution de cette aide, sont parfois générateurs d'injustices, notamment dans les régions de petites exploitations où les agriculteurs exercent

une double activité. Tout cela crée un malaise et, finalement, le saupoudrage des aides se traduit par un manque évident d'efficacité économique.

Ma deuxième observation porte sur l'organisation de la commercialisation des productions agricoles. Ce secteur doit faire l'objet de tous les efforts. Il faut aider la profession et surtout l'interprofession, en l'occurrence, à s'organiser. L'Etat doit consentir à cet égard un effort beaucoup plus important, notamment en donnant une priorité aux investissements productifs qui vont justement dans le sens de l'organisation de la production et de la commercialisation des produits agricoles, en particulier de la viande.

Ma troisième observation concerne les équipements de base, qu'il faut absolument poursuivre et même accélérer. Je sais bien que ce budget est placé sous le signe de l'austérité. Mais certains équipements sont prioritaires et ne peuvent attendre.

J'ai particulièrement apprécié et je fais miennes les paroles de mon excellent ami Marc Bécam qui a plaidé en faveur des équipements de base et vous a parlé de choix prioritaires proposés par le groupe d'étude parlementaire d'aménagement rural, le G. E. P. A. R.

Je tiens à insister plus particulièrement sur les problèmes d'adduction d'eau car si un rattrapage n'est pas effectué d'urgence dans mon département, il faudra attendre dix ou quinze ans avant que toute la région soit à peu près correctement desservie, ce qui serait inadmissible.

Certes, on ne peut faire tout à la fois; mais il est des investissements prioritaires car, dans certaines régions, ils conditionnent l'avenir de l'agriculture et, par là même, l'avenir du monde rural. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Girard.

M. Gaston Girard. Monsieur le ministre, mon intervention portera sur un point précis.

Je tiens à exprimer mon inquiétude devant l'avis erroné de ceux qui préconisent une diminution des crédits destinés au remembrement. Vous avez affecté à ce poste un crédit supplémentaire de cent millions de francs, qui sera le bienvenu.

Dans de nombreux milieux, on ignore généralement l'importance capitale du remembrement. Il est pourtant la condition fondamentale de la survie des petites et moyennes exploitations. Réduire les crédits à leur plus simple expression, ce serait condamner toutes ces exploitations à disparaître.

En attendant que le remembrement soit achevé, le déséquilibre et la disparité s'accroissent avec toutes leurs conséquences: des difficultés inouïes de se servir du matériel moderne, qui devient ainsi non rentable; une impossibilité de réaliser les travaux collectifs d'assainissement — donc l'hydraulique agricole — et, en corollaire, un revenu de plus en plus insuffisant. Pour les exploitants, il n'est pas d'autre solution que le départ.

Pourtant, quoi de plus nécessaire que de maintenir le plus grand nombre possible de familles paysannes à la terre? Où est l'orateur capable de faire admettre cette évidence à ceux qui ont un pouvoir de décision? Tous les agriculteurs devraient être sur un pied d'égalité dans leur difficile métier. Il n'y a aucune commune mesure entre les régions de grosse exploitation et celles de superficie réduite. Une telle disparité ne peut être corrigée que par le remembrement.

Il faudrait sans doute reconsidérer les attributions de crédits. Certains départements sont en cours de remembrement. D'autres ne veulent pas l'être, mais ce n'est point une raison pour diminuer la masse globale des crédits, alors que les besoins sont là, impérieux. D'autres encore amorcent le second stade et il faudrait prendre un décret obligeant les bénéficiaires à en supporter les frais, tant que les travaux du premier stade ne seront pas terminés.

Dans mon département, agricole entre tous, deux cent dix communes ont été remembrées depuis vingt-cinq ans et le conseil général va consentir un effort financier extraordinaire pour financer les travaux connexes en souffrance depuis trois ans dans huit communes. Cette situation ne peut se prolonger, car cent cinquante communes restent à remembrer et, au rythme actuel, elles attendront vingt ans. D'ici là, il n'y aura plus de paysans depuis longtemps.

Il faut donner la priorité aux investissements collectifs, dont chacun bénéficie, et surveiller d'un peu plus près les subventions individuelles qui s'écartent souvent, à terme, de leur destination initiale.

Monsieur le ministre, je vous adjure de prendre bonne note de mes propos, d'en tirer les conséquences pratiques et de faire en sorte que, d'ici à quatre ou cinq ans, on en ait terminé avec le remembrement dans certaines régions, si l'on ne veut pas le réaliser quand le dernier des agriculteurs sera parti. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Gayraud.

M. Antoine Gayraud. Monsieur le ministre, plusieurs orateurs ont déjà parlé du vin, de sa qualité, de sa commercialisation, chacun d'eux se faisant individuellement l'écho de la situation de la viticulture dans sa propre région ou sur le plan national.

Dans cette intervention, je n'entends pas traiter le problème du prix du vin sur le marché extérieur, puisque la France fait partie de l'Europe agricole et que les prix sont fixés non à Paris mais à Bruxelles. Je parlerai néanmoins de la viticulture à un triple titre : celui de parlementaire de l'Aude, département viticole ; celui de viticulteur et celui de chimiste œnologue.

Je veux d'abord me faire l'écho de l'inquiétude ressentie par les viticulteurs de la région ouest de l'Aude au sujet de la qualité des vins, une bonne qualité favorisant manifestement l'écoulement de la production à des prix plus rémunérateurs.

Cette année, dans ma région, les vendanges se sont déroulées dans de très mauvaises conditions atmosphériques, la pluie et le froid entraînant un manque de maturation.

L'amélioration des moûts ou du vin s'impose. Les moyens légers d'amélioration mis à la disposition des caves du Midi méditerranéen consistent essentiellement dans les procédés de concentration à chaud ou à froid. Mais l'inconvénient majeur de ces procédés est d'entraîner l'augmentation non seulement du degré alcoolique, mais aussi des acidités totales, fixes et volatiles. Un traitement supplémentaire est alors indispensable pour désacidifier les vins. Malheureusement, toutes ces manipulations rendent le vin très fragile et souvent impropre à une bonne conservation, tout en augmentant son prix de revient.

De nombreux viticulteurs, syndiqués ou non, suggèrent d'améliorer leur vendange par addition de sucre — du sucre de raisin, par exemple. Cette opération se ferait légalement et sous contrôle rigoureux de l'administration, au moment de la fermentation. Dans certaines régions de France, une telle opération, bénéfique pour la qualité du vin, s'effectue en toute liberté quand les vins sont des A. O. C.

Je précise que, dans ma région, cette opération ne pourrait s'effectuer qu'en période exceptionnellement mauvaise en vertu d'un décret annuel ou si l'on faisait passer de zone C2 en zone C1 cette région du Carcassonnais, au climat souvent plus atlantique que méditerranéen.

Les adversaires de ce procédé d'enrichissement craignent qu'il ne favorise une augmentation des quantités de vin, qui risquerait de saturer un marché déjà abondant. Nous touchons là au problème de la commercialisation des vins de consommation courante.

Il conviendrait de limiter les abus en payant à un prix rémunérateur les cent premiers hectolitres à l'hectare. Les excédents seraient écoulés à un prix moindre ou feraient l'objet d'une distillation qui devrait être pratiquée en début de campagne viticole et uniquement pour les vins déficients ou excédentaires.

J'ajoute que les vins de consommation courante améliorés de ma micro-région ne sauraient en aucune manière concurrencer les vins nobles, A. O. C. ou V. D. Q. S., des autres régions, notamment des régions voisines, le Minervois et les Corbières, qui bénéficient d'une réputation élogieuse et méritée, ainsi que d'une clientèle privilégiée, celle de l'hôtellerie. Le marché qualitatif n'est donc absolument pas le même.

Le problème du vin doit être entièrement reconsidéré. Mais avec de la réflexion, de la sagesse et du bon sens on peut et on doit trouver des solutions. Celles qui ont été déjà préconisées par nos syndicats de défense viticole ont reçu l'appui de mes collègues de l'Hérault, dont je prends le relais.

En accord avec les conclusions du groupe agricole du parti socialiste, en accord aussi avec MM. Capdeville et Antagnac, députés de l'Aude, je préciserai trois points.

D'abord, le vin doit être considéré par les services financiers non plus comme un produit de luxe mais comme un aliment et le taux de T. V. A. qu'il supporte doit être ramené de 17 p. 100 à 7 p. 100, comme pour les autres produits agricoles.

Ensuite, puisque la France fait partie de la Communauté économique européenne, le vin français doit avoir priorité, pour son écoulement, sur les vins des pays tiers et il doit être protégé par l'interdiction d'importer des vins provenant de pays qui n'appartiennent pas au Marché commun.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Antoine Gayraud. Enfin le vin, ainsi défendu à l'intérieur comme à l'extérieur, doit bénéficier d'urgence de prix plus rémunérateurs à la production, pour que nos viticulteurs puissent survivre grâce au fruit de leur travail. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Delong.

M. Jacques Delong. Monsieur le ministre, mon intervention, que je veux aussi brève que possible, portera sur deux problèmes, l'un d'ordre général et l'autre d'ordre régional.

Vous connaissez, par votre passé de parlementaire et par vos fonctions actuelles, le sort des maisons familiales rurales d'orientation et d'éducation et de l'enseignement privé agricole dans son ensemble.

Le développement des maisons familiales et des collèges agricoles a, depuis 1969, connu un arrêt malgré les services immenses que ces institutions rendent à la formation des agriculteurs français. Cet arrêt a peut-être pour origine lointaine la nature même de leur enseignement, dominé par le principe de l'alternance qui, depuis, a servi d'inspirateur à la loi sur l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat et du commerce.

Le projet de carte scolaire, qui a été le préalable de l'établissement d'un système harmonieux, s'est révélé finalement comme plus nocif qu'utile, voire purement négatif.

En revanche, votre prédécesseur médiat, M. Jacques Chirac, a eu l'idée d'un projet de convention à passer avec ce type d'établissement, projet qui était empreint de réalisme.

Le texte de cette convention — vous le savez — a été mis au point et il a reçu l'approbation du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et enfin, à un plus haut niveau, du Président de la République, mais sous deux réserves que vous connaissez et sur lesquelles je ne m'étendrai pas puisqu'elles ne remettent pas en cause l'essentiel.

Tout allait donc pour le mieux. Pourtant de nouveaux obstacles, de ceux qu'on analyse mal parce qu'ils sont ou mystérieux ou indéfinissables par nature, se sont dressés. A la vérité, monsieur le ministre, cette nouvelle version des « Mystères de Paris » est mal comprise des intéressés.

Le financement de l'alternance, clef de voûte du projet de convention, nécessite un crédit supplémentaire de 15 millions de francs sur le chapitre 43-33, qui a trait aux subventions de fonctionnement aux établissements agricoles privés reconnus par l'Etat.

Or, si les crédits nécessaires n'avaient pas été prévus initialement, 5 millions de francs ont été débloqués, grâce à vous, monsieur le ministre, au cours de la conférence annuelle. Cette mesure permet seulement une prise en charge réduite de l'alternance, les journées d'alternance étant limitées à soixante-dix-huit au lieu de cent vingt et les pourcentages de subvention passant à 50 p. 100 en deuxième année de B. E. P. A. — le brevet d'études professionnelles agricoles — 30 p. 100 en première année de B. E. P. A. ou troisième année de maison familiale, et à 20 p. 100 durant les deux premières années de maison familiale. Pourtant, le projet de convention, accepté dans son principe, prévoyait 50 p. 100 pour toutes les années.

De toute façon, cette première étape ne saurait être considérée que comme une mesure transitoire pour 1975 et nécessite deux autres étapes égales en 1976 et 1977. C'est donc sur ces étapes que je vous interroge, monsieur le ministre. Vous savez trop les services inestimables rendus par les maisons familiales et les collèges agricoles pour les laisser se dégrader, puis disparaître en décourageant tous ceux — enseignants et dirigeants — qui les aiment et qui croient à leur métier, j'allais dire à leur apostolat. Si leur situation n'était immédiatement reconfortée matériellement, rien ne pourrait plus recréer ce puissant élan qui fait la qualité du monde rural actuel et futur.

J'aborderai en quelques mots maintenant le deuxième point — d'intérêt plus local — de mon intervention.

Dans le contexte mondial de pénurie de sucre, la France est le pays d'Europe qui présente les meilleures capacités de développement de sa production. Vous avez vous-même directement

obtenu le relèvement des quotas de production pour notre pays : le quota A pour la campagne 1975-1976 accru de 25 p. 100 et, pour le quota B, 45 p. 100 garantis au prix du quota A.

La culture de la betterave à sucre n'est naturellement pas une exclusivité et peut être étendue à d'autres départements limitrophes des départements traditionnellement betteraviers dont une partie des sols est de même nature — c'est le cas de la Haute-Marne.

Aussi, dans ce département foncièrement agricole, doit-il être possible de dégager les 37 500 hectares aptes à la production de la betterave, soit 12 500 hectares par an. Il est évident que, si ces conditions pouvaient être remplies, la Haute-Marne souhaiterait, comme ses voisins, l'implantation d'une sucrerie soit sur l'axe Chaumont—Saint-Dizier soit sur l'axe Chaumont—Bar-sur-Aube.

C'est pourquoi je vous demande de faire étudier localement et régionalement par vos services cette initiative qui apporterait un élément de prospérité et de stabilité dans toute la partie ouest de mon département. J'ajoute — car ce n'est pas négligeable — que nous possédons d'immenses gisements en exploitation de la pierre calcaire nécessaire au raffinage.

Après les graves problèmes dus aux avatars du marché de la viande, problèmes qui sont toujours d'actualité, je suis convaincu — et je souhaite vous voir partager ma conviction — que la Haute-Marne mérite un effort de diversification. Le moment ne sera jamais aussi propice. Après tout, il n'y a pas plus de label pour l'Emmental haut-marnais qu'il ne doit y en avoir ailleurs pour la betterave à sucre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Chambon.

M. Jean Chambon. Monsieur le ministre, parmi les nombreux problèmes qui relèvent de votre compétence, je veux rapidement survoler ceux que posent le remembrement, la conservation de la viande, l'enseignement agricole et la commercialisation des grosses productions de ma région.

Premièrement, le remembrement.

Il faut accorder des crédits supplémentaires, bien sûr dans la mesure de vos possibilités budgétaires.

Deuxièmement, la conservation de la viande.

Ce n'est qu'un cas particulier de la valorisation recherchée de la production par des industries agro-alimentaires. En l'occurrence, je fais allusion à la création souhaitable de conserveries adaptées à la transformation de la viande bovine de catégorie dite inférieure ou invendu sur le marché. Convenablement préparée, prête à être cuisinée rapidement et facilement, cette viande trouverait des débouchés valables.

Troisièmement, l'enseignement agricole.

Deux principes sont essentiels : ne pas déraciner l'élève et ménager tous les éléments de souplesse permettant l'application de mesures d'adaptation au cours des études. Les maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, dont la formule pédagogique correspond à ces deux données, attendent la signature d'une convention. Je vous demande, monsieur le ministre, de hâter cette formalité dans toute la mesure du possible.

J'en profite pour remercier M. Mayoud, rapporteur pour avis sur l'enseignement agricole — certains ne me jugeront pas désintéressé, mais, en termes d'économie, ils se trompent — qui, à la page 18 de son rapport, indique que « le projet de loi adopté en première lecture en juin 1974 par l'Assemblée nationale, réglementant strictement la vente des médicaments vétérinaires et créant un corps d'auxiliaires vétérinaires, aura pour conséquence d'accroître encore les besoins en la matière », d'avoir ainsi mis en évidence le pouvoir catalytique possible des auxiliaires dans l'extension de la tâche des vétérinaires.

Quatrièmement, la commercialisation des productions essentielles de ma région : blé, lait, betterave. Un point commun : le caprice de leurs cours. Voyons le problème cas par cas.

Le blé : payé autour de 58 francs le quintal par les organismes de collecte et de stockage, son cours mondial approche 100 francs. Des acheteurs privés offrent 80 et même 90 francs. Certes, un coup de frein a été donné à l'exportation des céréales, sous la forme d'une majoration sensible des prélèvements effectués sur la sortie des grains vers les pays tiers, dans le but d'atténuer ce décalage, mais il ne peut toutefois l'effacer complètement.

Les fabricants de fromages Gouda, Edam, Mimolette de ma région ont depuis longtemps attiré votre attention sur les pratiques de certains de leurs homologues de la Communauté, déjà favorisés par les montants compensatoires et par des ristournes. Ces

pratiques, qu'ils jugent déloyales, permettent à des fromages hollandais de pénétrer sur nos marchés à des prix inférieurs aux prix de revient des mêmes fromages en France. Comment, dans ces conditions, payer le lait à son juste prix.

La betterave : en raison de la tension actuelle sur le marché du sucre, c'est dans ce secteur qu'on assiste aux disparités les plus criantes. La France produit plus de trois millions de tonnes de sucre pour une consommation très inférieure. Est-ce à dire que notre pays est à l'abri de toute pénurie ? Point, car notre marché est un marché communautaire. Or la Communauté est déficitaire puisque selon le fonds d'intervention et de régulation du Marché commun, elle n'a produit qu'environ 3,7 millions de tonnes pour une consommation supérieure à 9,5 millions de tonnes, d'octobre 1973 à octobre 1974, soit un déficit européen de 1,8 million de tonnes.

Nos partenaires ayant décidé d'appliquer chez eux le prix de seuil — soit 1 710 francs la tonne — prix qui est souvent dépassé du reste, alors qu'en France nous en sommes toujours au prix indicatif, les sucres français risquent à l'évidence de se diriger vers les autres pays de la Communauté. Aux effets de cette évasion s'ajouteront ceux du pillage du sucre aux frontières et du comportement, bien compréhensible d'ailleurs, des producteurs des départements d'outre-mer qui préfèrent vendre leur sucre à l'Italie, par exemple, où il est plus cher que chez nous.

M. Jean Fontaine. Ce sont les raffineurs qui y gagnent !

M. Jacques Chambon. Quoi qu'il en soit, et c'est ce qui compte le plus pour le cultivateur français, la tonne de betterave lui est achetée 111,17 francs alors qu'elle est payée 136,09 en Allemagne, 148,32 en Belgique et 157,59 aux Pays-Bas. Les Belges et les Hollandais ont déjà proposé d'acheter des betteraves à la France à un prix voisin de 150 francs la tonne.

Le prix du sucre qui en résulte était de 154,85 anciens francs le kilogramme, départ de l'usine en France contre 191,10 anciens francs en Belgique et 192,25 anciens francs aux Pays-Bas. Or le cours international du sucre atteignait hier 550 francs la tonne. A ce prix la Communauté économique européenne devrait pour combler son déficit, déboursier sensiblement 380 francs par tonne importée. La France participant pour 28 p. 100 aux dépenses du F.E.O.G.A., sa quote-part à la dépense serait donc de 106 francs par tonne importée.

En résumé, le cultivateur de ma région voit donc actuellement le sucre de ses betteraves lui être payé sur la base de 1,55 franc le kilo cependant que son pays dépensera 1,06 franc pour tout kilo de sucre importé au profit des consommateurs de la Communauté.

On s'expliquera aisément, dans ces conditions, que ce cultivateur soit morose. Il ne comprend plus et finit par se trouver mal à l'aise dans un Marché commun dont on lui dit tant de bien mais dont il a du mal à apprécier les bienfaits.

Voilà quelques aspects, rapidement évoqués, des difficultés du monde agricole. Les plus importants sont ceux qui touchent à la discipline communautaire ou aux mesures monétaires. A ce niveau, monsieur le ministre, l'ardeur que vous déployez pour défendre l'agriculture française est bien connue.

Je vous fais entièrement confiance pour poursuivre cette tâche et vous souhaite beaucoup de courage.

Le monde paysan, plus particulièrement accablé dans les régions du Nord de la France par des conditions climatiques détestables, lutte de toutes ses forces pour arracher sa récolte à l'hostilité des éléments. Il donne ainsi un bel exemple d'énergie, d'abnégation et de civisme au moment où tant d'autres rechignent à l'effort.

Ne décourageons pas les paysans, monsieur le ministre : le monde qui a faim en a et en aura encore grand besoin. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

— 3 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. Guermeur, je vous informe que je suis saisi d'une demande de rappel au règlement formulée par M. Jans, en application de l'article 58.

Après m'être assuré qu'il s'agit bien d'un rappel au règlement, je donne la parole à M. Jans.

M. Parfait Jans. Monsieur le président, j'avais eu la courtoisie de vous communiquer mon intention de procéder à un rappel au règlement fondé sur les articles 25 et 26, mais vous m'avez refusé la parole au cours des débats, ce qui me conduit à vous présenter d'abord un autre rappel au règlement qui s'appuie sur le non-respect de l'article 58.

Ce dernier indique que « Les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale... » Je crois donc que vous n'aviez pas le droit de vous opposer à mon rappel au règlement. Comme ma question pouvait supporter un délai de quelques minutes, j'ai attendu, pour vous êtes agréable, que vous me donniez la parole.

Mon second rappel au règlement porte sur les articles 25 et 26.

Le 12 octobre 1973, le *Journal officiel* a publié la liste de six députés candidats au conseil supérieur des H.L.M. L'article 26 de notre règlement précise, dans son deuxième alinéa : « Si à l'expiration de ce délai, le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir et si le texte constitutif ne dispose pas qu'il y a lieu à scrutin, il est fait application de l'article 25 (alinéa 2) ».

Or le nombre des candidats n'était pas supérieur à celui des sièges à pourvoir, et il n'y avait pas lieu à scrutin. L'article 25, alinéa 2, qui prévoit qu'à l'expiration de ce délai, les candidatures transmises au président de l'Assemblée sont affichées et publiées au *Journal officiel*. La nomination prend immédiatement effet dès cette dernière publication... », pouvait donc s'appliquer, et de fait le *Journal officiel* du 12 octobre 1973, à la page 11027 a publié la liste précitée.

Je suis donc, avec mes cinq collègues, membre du conseil supérieur d'H.L.M. depuis le 12 octobre 1973.

N'ayant jamais été convoqué par cet organisme, j'ai posé en date du 25 septembre 1974 une question écrite. Je viens de recevoir la réponse n° 13791 qui, après un développement sur les conditions de fonctionnement de cet organisme, indique dans sa dernière phrase, qu'aucune nomination n'a eu lieu depuis le 12 octobre 1973. Je vous prie, monsieur le président, de faire savoir à M. le ministre de l'équipement que mes cinq collègues et moi-même sommes bien membres du conseil supérieur des H.L.M. depuis le 12 octobre 1973.

M. Marcel Rigout. Et le ministre ne le sait pas !

M. Pierre Pranchère. C'est un scandale !

M. le président. J'ai pris la précaution de m'assurer d'un certain nombre de dispositions. Le président de l'Assemblée nationale a effectivement informé, le 12 octobre 1973, le ministre intéressé de la nomination à laquelle vous venez de faire allusion. En conséquence, je vais saisir de votre rappel au règlement M. le président qui, j'en suis sûr, ne manquera pas de rappeler au ministre sa lettre du 12 octobre 1973 en lui faisant part de vos légitimes protestations. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Parfait Jans. Merci, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Ginoux pour un rappel au règlement.

M. Henri Ginoux. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais faire un rappel au règlement fondé sur l'article 143 que notre collègue Alain Bonnet a déjà évoqué ce matin.

Nous avons décidé, le 6 novembre dernier, de rendre public le rapport de la commission d'enquête sur les agissements des sociétés pétrolières. Il aurait semblé normal que ce rapport soit communiqué aussitôt, sinon en priorité, aux parlementaires et en particulier aux membres de la commission qui n'ont pu prendre connaissance de son contenu que par la lecture qui leur en a été donnée, et ont dû se prononcer sur les conclusions sans jamais avoir détenu le rapport ni pu en discuter.

Mais cela fera certainement l'objet d'un débat une fois que le document aura été diffusé.

Pour l'instant, une trentaine d'exemplaires photocopiés seulement ont été distribués. Je comprends parfaitement qu'il en ait été envoyé un au Président de la République et aux ministres intéressés, celui de l'économie et des finances et celui de l'industrie notamment. Mais il eût été logique que tous les parlementaires fussent, au même moment, informés de la teneur de ce document et, à plus forte raison, ceux qui en avaient entendu lecture et avaient participé par l'oreille à sa rédaction, si je puis dire. Il y a là une atteinte aux droits du Parlement.

Je suis heureux que la presse ait la chance d'être en possession de ce document, afin qu'il puisse être analysé et donner lieu, par la suite, à un débat dans l'opinion, mais je demande avec insistance au président et au bureau de l'Assemblée de faire une enquête sur les conditions dans lesquelles ce rapport a été rendu public avant d'avoir été imprimé et sur les raisons pour lesquelles il n'a pas été remis aux membres de notre assemblée en même temps qu'à la presse et au public.

M. le président. Je transmettrai vos observations à M. le président de l'Assemblée, qui ne manquera pas d'en saisir immédiatement le bureau.

Je précise toutefois que, ce matin, il a été fait état de difficultés d'ordre matériel qui pourraient — j'emploie le conditionnel à dessein — expliquer le retard que vous venez de regretter après un autre collègue.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

(Deuxième partie.)

Reprise de la discussion d'un projet de loi.

AGRICULTURE, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite)

M. le président. Nous reprenons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Guerneur.

M. Guy Guerneur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment d'examiner les crédits de l'agriculture pour l'année 1975, chacun doit être conscient de l'ampleur des sacrifices que l'inflation et la crise pétrolière, s'ajoutant à des facteurs propres à l'agriculture, ont imposés plus qu'à toute autre catégorie de la nation, à l'ensemble des exploitants agricoles.

Les données à cet égard sont malheureusement convergentes, que l'on consulte les sources professionnelles ou les informations publiques. Ainsi, le rapport économique et financier, annexé au projet de loi de finances fait état d'une diminution de 3 p. 100 du revenu agricole moyen, en francs courants, pour 1974 — alors que les revenus disponibles des ménages augmenteraient en moyenne de plus de 16 p. 100. De leur côté les organisations agricoles évaluent, toujours en francs courants, à 4,1 p. 100 la baisse du résultat brut d'exploitation.

Il s'ensuit que le rapport du revenu des ménages agricoles au revenu de l'ensemble des ménages, qui mesure, vous le savez, la réalisation de l'objectif de parité défini par la loi d'orientation agricole, tombe de 70,2 p. 100 en 1973, au taux de 58,5 p. 100 cette année.

Un tel résultat ne saurait surprendre, puisque les agriculteurs, qui se sont intégrés depuis vingt ans aux circuits de l'économie de marché, supportent à la fois l'augmentation des carburants, celle des engrais — qui pèsent dans leur budget trois fois plus que les carburants — et celle des charges financières. Or l'agriculture est aujourd'hui l'un des secteurs les plus endettés.

En revanche, si l'on considère les recettes, l'agriculture est sans doute le seul grand secteur où l'on observe des hausses sensibles, en valeur réelle et même en valeur nominale, baisses qui affectent pratiquement l'ensemble des productions animales, c'est-à-dire le secteur agricole le plus vulnérable.

Je ne prendrai que l'exemple du secteur du porc, pour lequel il semble que la production nationale des huit premiers mois soit restée en deça de celle de 1973 ; la consommation a progressé de 4 p. 100, mais, dans le même temps, les importations se sont accrues de 14 p. 100 ; en définitive les cours se sont établis à 10 ou 12 p. 100 au-dessous de ceux de l'année précédente pour le porc charcutier et à 30 p. 100 au-dessous pour les porcelets.

La situation n'est pas moins préoccupante dans le secteur des bovins qui subit, d'une part, les conséquences du développement d'autres productions concurrentes, résultant de transferts de consommation, d'autre part les effets de la tendance actuelle des éleveurs à réduire leur cheptel pour faire face aux problèmes de trésorerie.

A cet égard, l'augmentation des abattages de bovins de 25 p. 100 en un an est particulièrement inquiétante.

Je formulerai donc, monsieur le ministre, quatre suggestions à propos du secteur de l'élevage.

D'abord, dans le domaine du crédit, il est hautement souhaitable que soit autorisé l'octroi de prêts à court terme hors quota, destinés à permettre aux éleveurs en difficulté, comme les producteurs de porc, de franchir la mauvaise passe tout en préservant leur potentiel productif.

En deuxième lieu, vous savez à quel point les projets de modernisation des bâtiments et installations d'élevage sont entravés par la lenteur avec laquelle interviennent les décisions. Celles-ci sont même actuellement suspendues dans les régions autres que la montagne. Il serait par conséquent préférable d'ouvrir plus largement aux éleveurs, même sans subvention, l'accès à des prêts spéciaux assortis d'un amortissement différé de deux ans.

En troisième lieu, le développement de l'élevage n'est guère compatible avec la persistance de mouvements de prix incontrôlés sur le marché des aliments du bétail et plus particulièrement de céréales utilisées dans cette alimentation — on sait les taux de progression du prix des céréales cette année. Il convient donc de rechercher les modalités d'une nécessaire solidarité entre les producteurs de céréales et les éleveurs et, au-delà, une véritable organisation du marché jusqu'au stade de la consommation.

Je pense d'ailleurs que les travaux de la commission d'enquête parlementaire qui a été nommée par notre Assemblée pour étudier la commercialisation du circuit de la viande fourniront au Gouvernement des éléments qui lui permettront de trouver une solution à ce grave problème.

Enfin, pour revenir aux données purement budgétaires, je voudrais appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de réévaluer l'aide de fonctionnement accordée aux établissements départementaux responsables des programmes de sélection animale. Déjà, le crédit prévu pour 1974 s'est révélé insuffisant et a été complété sur le fonds d'action rurale; nous aimerions que, si besoin est, la même opération puisse intervenir l'an prochain.

En dépit de ses difficultés réelles pour les agriculteurs, la période que nous traversons aura peut-être à terme des effets plus heureux, dans la mesure où elle aura fait apparaître un certain anachronisme du mode de fixation des prix agricoles, par rapport aux méthodes de production actuelles, qui sont en fait très proches de celles de l'industrie. Des réflexions sont engagées dans cette voie au sein des organisations professionnelles, qui témoignent ainsi de leur maturité économique; je souhaite qu'elles rencontrent l'appui des pouvoirs publics.

Je serais donc heureux de connaître la position du Gouvernement sur la proposition, récemment émise par les professionnels de l'agriculture, que soient mises en place à Bruxelles des organisations de marché groupant, pour chacune des grandes productions, les représentants des producteurs et ceux des neuf États membres de la Communauté.

Je terminerai, monsieur le ministre, en évoquant d'un mot seulement les problèmes de l'enseignement.

Les 48 millions de francs ajoutés en moyens de fonctionnement lors de la conférence annuelle viendront heureusement parer au plus pressé, en particulier pour l'aide aux établissements privés. Ils ne permettront cependant pas la pleine utilisation des capacités d'accueil créées depuis quinze ans.

Je souhaite par conséquent que la priorité que vous avez bien voulu reconnaître, à très juste titre, aux investissements intellectuels puisse s'affirmer plus nettement dans l'avenir, car elle reste la condition d'une insertion harmonieuse du monde agricole dans notre société. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le ministre, l'année dernière — il y a donc tout juste un an — je signalais à l'un de vos prédécesseurs, M. Jacques Chirac devenu depuis lors Premier ministre, que la situation de l'agriculture était grave. Lors de l'examen de ce budget, il nous avait indiqué qu'il espérait obtenir une hausse des prix de la viande bovine. Chacun sait ce qu'il en est advenu. Jamais les cours n'ont été aussi mauvais et cela pour la presque totalité des produits agricoles; jamais les charges pesant sur les agriculteurs n'ont été aussi lourdes; jamais les emprunts n'ont été aussi difficiles à obtenir et les dettes de la profession aussi nombreuses.

Mon ami, M. Pierre Charles a réclamé hier soir — ce que j'avais déjà fait souvent — l'actualisation et l'indexation des prix agricoles auxquelles le mouvement des radicaux de gauche tient

essentiellement. Je constate maintenant que certains parlementaires de la majorité les réclament à leur tour, alors qu'ils s'étaient à l'époque réjouis de leur suppression.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que les prêts du Crédit agricole soient de plus en plus bonifiés. Actuellement, ils le sont de moins en moins.

J'avais signalé à M. Chirac, sans recevoir de démenti de sa part, que les prêts du Crédit agricole aux agriculteurs — et aux non-agriculteurs — de la Corrèze étaient bonifiés à 100 p. 100. Nous demandions que tous les départements de France bénéficient des mêmes mesures, dans un souci de stricte égalité.

Nous souhaitons vivement que les promesses faites à Provins par votre majorité soient tenues en ce qui concerne les adductions d'eau, le renforcement ou l'extension de l'électrification, l'assainissement, le remembrement, la voirie et l'équipement téléphonique de nos campagnes.

J'indique à nouveau que des subventions hors programme sur les crédits dits « du ministre », doivent être accordées aux députés de l'opposition que nous sommes, et surtout dans notre région Aquitaine, très en retard pour ses adductions d'eau.

Il faudra encore dix ans, au minimum, pour que la Dordogne soit desservie dans tous ses écarts, en dépit du programme départemental important mis en place par notre conseil général devant les carences de l'Etat.

Je m'élève à nouveau contre le retard apporté dans l'octroi des subventions à la construction des bâtiments d'élevage. Plusieurs centaines de dossiers attendent maintenant depuis quatre ans d'être traités au chef-lieu de mon département, faute de crédits. Et en France, il y en a plus de 17 600!

L'autre jour, monsieur le ministre, devant notre commission des finances, vous avez parlé des zones dites « de rénovation rurale », en précisant que sur le plan européen les Neuf allaient se rencontrer très prochainement à leur sujet pour envisager de les aider tout particulièrement et de les étendre. Vous n'en avez rien dit dans votre long discours d'hier. Je désirerais que vous nous le confirmiez dans votre réponse.

Je souhaite ardemment que les critères soient revus. Le bilan doit être fait très prochainement par nos services, comme la loi l'a prévu, et de nouveaux départements doivent être classés en zone de rénovation rurale.

Il faut réparer une injustice dont a été victime la Dordogne. Comme mon collègue M. Dutard l'a rappelé également, pratiquement tous les départements qui l'entourent — Lot, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze — bénéficient des avantages considérables réservés aux zones de rénovation rurale, ce dont profitent les agriculteurs, les artisans, les commerçants et même les petits industriels auxquels sont accordées des bourses plus élevées pour leurs enfants, des prêts bonifiés et des aides de toutes sortes.

Le 7 novembre 1973, M. Soisson, alors rapporteur de la commission des finances pour le budget de l'agriculture, devenu ministre et M. Chirac m'avaient promis de classer notre département, comme l'avait été le Gers en février 1973, il est vrai juste avant les élections! Je m'en suis entretenu avec vous, monsieur le ministre, et j'attends votre réponse, comme d'ailleurs les trois parlementaires du Périgord qui appartiennent à l'opposition, tous d'accord sur cette légitime requête.

Telles sont les requêtes d'un député rural, représentant une région, hélas! trop souvent oublié des pouvoirs publics et qui est victime, plus que d'autres, de ce phénomène néfaste qu'est l'exode rural, dont souffrent surtout les jeunes agriculteurs, et de la crise actuelle qui entraîne faillite et chômage, surtout dans nos régions déjà déshéritées.

Il faut absolument que vous nous aidiez à installer des usines agro-alimentaires qui font cruellement défaut dans la région du Sud-Ouest, ainsi que des entrepôts frigorifiques importants pour faire disparaître ces « tunnels de congélation » comme les appellent les spécialistes de la viande.

Quelqu'un a parlé du « désert français » en évoquant notre région. Il est indispensable qu'une action énergique soit menée pour redresser une situation qui s'aggrave de jour en jour.

Rééquilibrer les régions défavorisées depuis tant d'années, et souvent écartées, n'est-ce pas là une action noble et généreuse, qui servira l'intérêt de notre pays? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Donnez.

M. Georges Donnez. Monsieur le ministre, je vais vous entretenir à mon tour du problème de la betterave sucrière.

Je le ferai rapidement puisque d'excellents orateurs sont déjà intervenus sur ce point, ce qui démontre l'importance qu'il revêt pour nous, gens du Nord et, plus spécialement, pour les cultivateurs de notre région.

Que ce problème de la betterave sucrière ait un caractère agricole, c'est l'évidence même, mais il n'en est pas moins incontestable qu'il a aussi des incidences industrielles et économiques.

Chacun sait que le bilan sucrier mondial est déficitaire et que les cours ont considérablement augmenté.

Il y a dix ans, à la bourse de Londres, le kilogramme de sucre valait l'équivalent de 19 centimes. Il vaut aujourd'hui 4 francs, ce qui démontre surabondamment, si besoin en était, que la hausse du pétrole n'est rien auprès de la hausse du sucre.

Dans cette pénurie mondiale s'inscrit, bien entendu, la pénurie européenne. Les prévisions pour la campagne 1974-1975 fixent à 1,5 million de tonnes le déficit européen. La récolte de 1974 n'atteindra pas la moitié de la normale. Et l'arrachage ainsi que le débardage seront rendus plus difficiles encore par les conditions atmosphériques très défavorables que nous connaissons dans le Nord.

Alors, comment pallier cette situation, d'autant que les enseignements de la prochaine année seront fonction des résultats de la présente campagne ?

Une première constatation s'impose. Le prix de la betterave sucrière doit être révisé et aligné sur le prix européen. En fait, il ne s'agit que de réaliser la parité dans le cadre de la politique agricole commune.

Les rapports d'une tonne de betterave sont actuellement les suivants : 111,17 francs en France ; 148,32 francs en Belgique ; 136,09 francs en Allemagne ; 157,53 francs en Hollande ; ils seraient de 375 francs au cours mondial.

Nous risquons fort, si la parité européenne n'est pas rétablie, de voir les industries de transformation étrangères s'approvisionner en France en betteraves sucrières au détriment de nos propres industries. L'opération est d'ailleurs amorcée par les Belges et les Hollandais.

Une première constatation s'impose. La taxe du B. A. P. S. A., fixée à 4 p. 100 environ du prix minimum garanti, ne frappe que les betteraviers français, qui sont les seuls producteurs européens à la supporter. Cette anomalie doit disparaître dans le cadre de la politique agricole commune. Les producteurs de céréales s'en réjouiraient eux aussi puisqu'ils sont frappés de la même manière.

Ces propositions ont un triple mérite.

D'une part, sur le plan économique général, elles permettraient d'éviter une pénurie à laquelle la production française peut amplement faire face.

D'autre part, elle pourraient améliorer sensiblement la situation des producteurs de betteraves qui constatent à la fois une baisse importante du rendement et une hausse non moins importante des coûts de production, et qui ont en outre à supporter les charges considérables qui résultent des mauvaises conditions atmosphériques de ces derniers mois.

Enfin, elles inciteraient les producteurs à faire confiance à l'avenir.

L'extension des cultures betteravières est indispensable en raison des insuffisances européenne et mondiale. Mais les producteurs n'envisageront une telle extension que si elle en vaut vraiment la peine. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le ministre, vous avez conclu votre intervention, hier, en affirmant que la crise était conjoncturelle. J'en suis moins sûr.

Ce qui caractérise en tout cas notre agriculture, c'est bien l'endettement quasi structurel des agriculteurs : 9 800 millions en 1960, 60 milliards et demi en 1973. C'est dire l'importance du rôle qu'a pu jouer le Crédit agricole, importance renforcée encore par l'actualité.

Il serait paradoxal, admettez-le, qu'après avoir prêté aux agriculteurs pour leur développement, on leur refusât aujourd'hui les crédits nécessaires à leur survie.

Il me paraît intéressant, dans le court laps de temps qui m'est imparti, de m'interroger sur le rôle de cette institution originale.

La première question est de savoir si le Crédit agricole est un instrument de développement ou un accélérateur d'inégalités.

La seconde est de savoir s'il est possible d'obtenir qu'il corrige les comportements des agriculteurs, au lieu de les renforcer.

Instrument de développement ? Personne ne peut le nier, un parlementaire breton moins que quiconque. Qu'il s'agisse des bâtiments d'élevage, de la rénovation ou de la restauration des locaux d'habitation ou qu'il s'agisse du financement des équipements collectifs, le Crédit agricole a joué un rôle de premier plan, d'autant plus intéressant que cette institution est originale par son fonctionnement.

On a pu dire de lui qu'il était la « banque des paysans ». Certes, les paysans ne participent pas assez largement à sa gestion, mais il pourrait devenir un instrument de démocratie économique.

Je me permettrai, au passage, de mettre en garde ses dirigeants contre le danger d'un comportement par trop bancaire qui se traduit par ce slogan : « Pour faire venir les clients, il faut leur montrer qu'on est riche. » C'est le problème des installations du Crédit agricole qui est posé ici. Leur renouvellement était nécessaire, je l'admets, mais peut-être pas toujours sous la forme qu'on connaît.

Mais cet instrument de développement n'est-il pas aussi parfois un instrument d'inégalités, et précisément à cause de vous, monsieur le ministre, et par la faute du Gouvernement ?

Votre référence permanente à l'exploitation viable, que vous ne quantifiez ou ne qualifiez d'ailleurs jamais, sauf à dire qu'elle doit être sans cesse plus grande, a entraîné dans l'agriculture une capitalisation que tous les rapporteurs ont soulignée.

Tous les agriculteurs, théoriquement, étaient autorisés à prendre part à la course à l'enrichissement. En fait, il s'est trouvé — et vous en conviendrez volontiers — que cette volonté de privilégier systématiquement la plus grande exploitation a progressivement abouti à réserver à une minorité la plus grande part des aides accordées à l'agriculture.

C'est le cas pour le F. O. R. M. A. mais aussi pour le Crédit agricole, qui a dû s'aligner.

En voulez-vous un exemple ? En 1960, le prêt aux jeunes était plafonné à 12 000 francs. Il s'élevait en 1965 à 1 500 francs par hectare, à 2 000 francs en 1972 et à 2 500 en 1974, sans qu'il soit désormais question de plafond.

Comment s'étonner alors de la hausse fantastique du prix de la terre, qui a doublé en cinq ans, ce qu'il avait fait précédemment en quinze ans.

La part des prêts fonciers — M. Méhaignerie l'a souligné — est passée de 15 p. 100 en 1960 à 32 p. 100 en 1973.

Certes, on peut évoquer la loi de Ricardo sur la raréfaction de la terre, mais il est incontestable que vos encouragements à agrandir toujours davantage les exploitations comptent pour beaucoup.

Là s'impose une première question. Quelle mesure comptez-vous prendre pour régulariser enfin le marché de la terre, où s'engloutissent à chaque génération les revenus du travail du paysan ?

Si vous ne pouvez, comme je le crois, le régulariser dans le cadre de votre libéralisme, le temps n'est pas loin où la grande majorité des agriculteurs comprendront l'intérêt des solutions que leur propose le programme de la gauche.

En attendant, peut-être le Crédit agricole pourrait-il — comme le font déjà certaines caisses — moraliser quelque peu le marché en fixant des plafonds, évitant ainsi que ne s'accroissent certains comportements dans le sens d'une surenchère entre les paysans eux-mêmes.

Autre menace d'explosion, autre exemple d'inégalité : les modalités d'attribution des prêts bonifiés.

L'écart entre le taux d'intérêt des prêts bonifiés et le coût des ressources a une double conséquence. D'abord, le plafonnement des prêts bonifiés. Les rapporteurs ont fait observer qu'ils n'augmenteraient finalement que de 8,5 p. 100. Ensuite l'écart qui va se creuser entre ceux qui ont accès à ces prêts et ceux qui ne peuvent en bénéficier.

Vous n'ignorez pas que, là encore, le Crédit agricole doit se contenter de s'aligner, et je pense aux dossiers qui lui sont soumis avec l'agrément de la direction départementale de l'agriculture. Il ne fait pas de doute qu'un certain nombre d'agriculteurs n'ont pas les moyens de se plier toujours aux normes que la direction départementale de l'agriculture souhaiterait leur voir appliquer. Ce sont donc les plus pauvres qui, finalement, n'ont pas accès à ces prêts bonifiés.

La situation, convenez-en, est encore plus paradoxale depuis que vous avez décidé de ristourner, précisément à ceux qui avaient obtenu un prêt bonifié, le montant des intérêts versés.

Or le Crédit agricole pourrait être un instrument de planification. Il est incontestable par exemple que la hausse des prêts pour les bâtiments d'élevage en 1973, dont la dotation initiale était de 700 millions contre 167 millions consommés en 1972, laissait prévoir — nous avons déjà eu l'occasion d'en parler — un accroissement de la production intérieure. Le maintien, dans ces conditions, de la clause de pénurie qui a permis les importations était une aberration.

Mais je vois un autre danger dans cet encouragement à accroître la taille des exploitations. Au-delà de 50 hectares, il a été prouvé qu'il ne sera plus intéressant de produire du lait ou de la viande. On fera donc des céréales. Certes, aujourd'hui, on pourrait être tenté de favoriser cette reconversion. Mais chacun sait aussi que dans deux ans il y aura pénurie de produits pour les animaux. Voulez-vous la disparition des éleveurs ?

En ce qui concerne le rôle du Crédit agricole sur les comportements des agriculteurs, ne croyez-vous pas que cet organisme pourrait, là aussi, contribuer à limiter l'escalade à la sophistication et à la puissance des matériels agricoles ? Ne pourrait-on pas, par le biais du Crédit agricole, favoriser systématiquement l'utilisation collective d'un certain nombre de gros matériels — je pense surtout aux tracteurs très puissants — dont l'usage sur une seule exploitation est synonyme de gaspillage.

M. Jean Fontaine. Il y a les C. U. M. A. pour cela !

M. Charles Jossefin. Ne pourrait-on, aussi, modifier les comportements de ceux qui recherchent à tout prix le gigantisme de leurs installations ? Un certain nombre de plafonds ont été fixés et les mesures récentes prises par certaines caisses, consistant à obliger celui qui sollicite un prêt à faire un apport personnel calculé en fonction du montant de ses gains des années précédentes, mériteraient d'être encouragées. Laissez-moi toutefois déplorer qu'on n'y ait pas recouru plus tôt.

On eût, peut-être, évité qu'un petit nombre d'exploitants n'adoptent le comportement de certains chefs d'entreprises qui investissent leurs plus-values en dehors de leur outil de travail, ce qu'il faut dénoncer et empêcher, ou tout au moins ne pas encourager.

Je disais tout à l'heure qu'il serait paradoxal qu'après leur avoir prêté pour se développer, on refuse aux agriculteurs les moyens de leur survie.

Je voudrais rappeler, en conclusion, ce que nombre d'orateurs ont dit avant moi, à savoir que les agriculteurs sont dans l'impossibilité d'assurer le redémarrage d'un nouveau cycle de production.

Monsieur le ministre, nous avons besoin de tous les paysans. Le lait produit par les dix vaches de l'agriculteur du Cotentin a une utilité sociale. Si l'on n'autorise pas de toute urgence de nouveaux crédits d'élevage, si les agriculteurs ne disposent pas enfin des moyens de financement qui leur permettraient au moins de survivre alors, en dépit de la bonne volonté des agents du Crédit agricole, cette institution perdra sa signification de « banque des paysans ».

Vous prétendez vouloir le maintien de l'exploitation familiale. Il vous reste encore à le prouver par une politique cohérente. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Cornette, dernier orateur inscrit.

M. Maurice Cornette. Monsieur le ministre, depuis le débat sur les questions orales du 19 juin dernier, en passant par le projet de loi sur la T.V.A. en agriculture, jusqu'à l'actuelle discussion de votre projet de budget pour 1975, vous « assumez », pour la troisième fois en six mois, un véritable débat politique agricole devant notre assemblée.

Dans le même temps, vous avez conduit, au nom de la France, de difficiles négociations communautaires, conciliant la défense d'une politique agricole commune menacée avec les légitimes intérêts de nos agriculteurs inquiets et parfois découragés.

Vous avez aussi préparé les phases de la conférence annuelle, soutenu le feu des arbitrages budgétaires, et, enfin, chaque mois, mis en œuvre des mesures concrètes en faveur de notre agriculture.

Cela méritait, me semble-t-il, d'être rappelé ici car cette action vous honore, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Présument un proche avenir, c'est-à-dire considérant votre budget comme adopté — nous nous y emploierons d'ailleurs — je souhaite que les mesures attendues dans le domaine social, où vous consentez un effort sans précédent, interviennent en 1975.

Je les énumère rapidement :

La définition plus précise des conditions de la reconnaissance de l'inaptitude à plus de 50 p. 100.

La suppression de la condition posée à l'octroi de la retraite anticipée, condition en vertu de laquelle il ne faut pas avoir employé d'aide familiale au cours des cinq années précédant la demande.

La majoration de la retraite de base en faveur du conjoint d'exploitant au prorata du nombre d'enfants nés au foyer, comme cela est le cas dans les autres régimes et pour les salariés agricoles.

La possibilité, pour le conjoint d'exploitant ou de salarié agricole, d'accéder à la pension d'invalidité.

Enfin, le droit effectif, pour l'exploitant, aux prestations maladie au cours de la période, de plusieurs mois parfois, séparant la cessation d'activité de la délivrance de l'attestation d'octroi de l'indemnité viagère de départ, surtout lorsque les cotisations versées au titre de l'A. M. E. X. A. ont été acquittées pour l'année.

Je ne ferai qu'une brève allusion à l'important chapitre de la réorganisation foncière.

J'exprime le souhait qu'apparaisse désormais, dans votre budget, une ligne spécifique concernant l'incitation aux échanges amiables. Cette procédure est intéressante car elle induit et facilite un remboursement ultérieur susceptible dès lors d'être simplifié, moins coûteux et mieux accepté.

Mais le budget de l'agriculture représente une importante partie du projet de loi de finances, et celui-ci, cette année, traduit une politique économique dominée par deux grands objectifs : la lutte contre l'inflation, la réduction de notre inquiétant déficit du commerce extérieur. J'ajouterai, quant à moi, un troisième objectif : la compensation de la dégradation incontestable du revenu de nos agriculteurs en 1974.

Dans ce contexte général, j'évoquerai trois secteurs, parmi tant d'autres, où il apparaît possible d'agir pour atteindre les trois objectifs que j'indiquais à l'instant.

Le premier secteur est celui de notre production chevaline. Nos races lourdes constituent un patrimoine génétique précieux. Des hommes de qualité se dévouent inlassablement pour l'établissement du stud-book et au sein des syndicats d'élevage, élevage difficile et aléatoire. Nos importations dans ce secteur, nécessaires certes, se montent à 500 millions de francs par an.

Je formulerai deux demandes à cet égard, monsieur le ministre.

D'abord, je souhaite une meilleure répartition du fonds d'encouragement à cette production, rattaché au chapitre 44-29, en faveur des races de trait représentant 75 p. 100 des effectifs et ne bénéficiant que de 7 p. 100 du prélèvement global d'élevage.

Ensuite et surtout, j'aimerais que soit établie une régulation des importations, notamment en fin d'année, époque cruciale pour la mise sur le marché de notre production. En l'absence d'une telle mesure, les efforts de nos éleveurs sont sapés chaque année, et cela nous coûte cher.

Le deuxième secteur que j'évoquerai est celui de nos industries alimentaires.

Il est important et, on le proclame à souhait, constitue l'une de nos meilleures chances d'accroître nos exportations. Mais la menace de désinvestissement national et de dépendance est sérieuse.

Je souhaite, dans le cadre des possibilités encore trop modestes ouvertes en 1975, que soit poursuivie la nécessaire politique industrielle de restructuration de ce secteur, qu'elle conduise à un renforcement et à une diversification de la capacité exportatrice de nos productions, équipements et techniques sur des marchés étrangers que nous avons encore insuffisamment pro-

pectés et, qu'enfin, en matière de réglementation des prix, l'évolution des conditions réelles d'exploitation de nos entreprises soit prise en considération.

Pour terminer, j'aborderai le problème sucrier. « Encore ! », me direz-vous, monsieur le ministre. J'y insiste parce que ce problème est mondial, européen et français.

Après des décennies d'abondance et de braderie, la conjoncture, avec les années 70, s'est inversée, et durablement il semble-t-il.

Vous avez d'ailleurs, et nous vous en félicitons, obtenu pour la France un relèvement substantiel des quotas. Mais la balle est maintenant revenue dans notre camp. Les producteurs français vont-ils être en mesure d'assumer cette capacité accrue, intéressante pour les consommateurs français et européens et pour nos exportations en raison de la hausse vertigineuse des cours mondiaux ? Le vrai problème est celui du prix français de la betterave sucrière...

M. Jean Fontaine. Et de la canne à sucre !

M. Maurice Cornette. ... prix nettement inférieur à celui qui est pratiqué en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Italie en raison d'accords nationaux en vigueur dans ces pays, accords fondés sur une base « prix du sucre » différente de celle qui a été retenue en France.

A cela s'ajoutent, au détriment de nos producteurs, des disparités au titre de la T. V. A. et de la taxe perçue au titre du B. A. P. S. A., qui n'a pas d'équivalent dans les autres Etats membres.

Enfin, les circonstances de la campagne en cours sont proprement décourageantes.

J'ajouterai que, contrairement à une idée reçue toujours tenace, notre production nationale n'est pas l'apanage de grandes exploitations agricoles modernes. Elle concerne directement le revenu de très nombreuses exploitations familiales. A ce propos je peux citer l'exemple de la région Nord-Pas-de-Calais où, en 1974, 86 500 hectares sont ensemencés par vingt mille planteurs.

Très sincèrement, monsieur le ministre, je crois que s'impose l'alignement des prix français sur ceux qui sont pratiqués par les autres Etats membres. Une telle mesure serait dans la logique communautaire, donc dans la logique de votre action en matière de quotas de production.

Elle serait aussi d'intérêt national et mondial. Car c'est à ce niveau que se situe le problème que je tenais, au nom de mon groupe, à vous exposer.

M. Jean Fontaine. Très bien !

M. Maurice Cornette. Ce même souci de l'intérêt national, qui se confond avec celui de notre agriculture dans les temps que nous vivons, et les perspectives récemment évoquées à Rome, d'où vous revenez, nous conduisent à soutenir l'action que vous menez avec fermeté et efficacité dans le cadre de la lourde tâche que vous devez assumer.

Monsieur le ministre, donnez aux paysans de France une meilleure rémunération de leur peine. Ils vous donneront, eux, non seulement un treizième, mais encore un quatorzième mois pour l'exportation et pour l'apaisement de la faim dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, des réformateurs centristes et des démocrates sociaux.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture, F. O. R. M. A., E. A. P. S. A. (suite) :

Agriculture :

(Annexe n° 2 (Dépenses ordinaires). — M. Tissandier, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome I, de M. Méhaignerie, au nom de la commission de la production et des échanges.)

(Annexe n° 3 (Dépenses en capital - Développement rural). — M. Pranchère, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome II (Développement rural), de M. Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1231, tome II (Enseignement agricole), de M. Mayoud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) :

(Annexe n° 12. — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome III, de M. Bertrand Denis, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

(Annexe n° 45. — M. Hoffer, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome XIX, de M. de Montesquiou, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1235, tome IV, de M. Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Crédits militaires, budgets annexes du service des essences et du service des poudres et article 47 :

Crédits militaires :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Considérations générales et titre V (Dépenses en capital) — (Annexes n° 49 et 51. — M. Le Theule, rapporteur spécial.)

Titre III. — Effectifs et gestion. — Services communs (Annexe n° 50. — M. Cressard, rapporteur spécial.)

Commission de la défense nationale et des forces armées :

Avis n° 1233 : Dépenses en capital. — Tome I : M. d'Aillières. Dépenses ordinaires. — Tome II : M. Mourot. Section commune. — Tome III : M. Paul Rivière. Section Air. — Tome IV : M. Beucler. Section forces terrestres. — Tome V : M. Noal. Section marine. — Tome VI : M. Crespin. Section gendarmerie. — Tome VII : M. Max Lejeune.

Budgets annexes du service des essences et du service des poudres :

(Annexe n° 52. — M. Cressard, rapporteur spécial ; avis n° 1233, tome III, de M. Paul Rivière, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures vingt-cinq.)

Le directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMONO TEMIN.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)